

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Président : M. Philippe MARTIGNANO
Vice-présidente : Mme Nathalie VERGAIN
Secrétaire : Mme Carole ESTOPPEY
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Dominique PERRIN

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, M. Yves FAVRE, M. Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Luisa PENTZKE, M. Dominique PERRIN, M. Frédéric PROGIN, M. Damien SIDLER, Mme Nathalie VERGAIN,

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2014
- 7) Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 4 septembre 2013 - Rapporteur : M. Christian HAAS
 - a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (55%) sur les parcelles 779, 780, 3053, pour la création d'habitats groupés A-B-C-D au chemin de Pierre-Longue 2, 2A, 2B, 2C **p. 870 Arrêté**
 - b) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (54,6%) sur les parcelles 779, 780, 3053, pour la création d'habitats groupés E au chemin de Pierre-Longue 4 **p. 872 Arrêté**
 - c) Préavis pour la densification de la zone villas – Chemin des Recluses 5 **p. 873 Information**

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

- d) Préavis pour la densification de la zone villas – Avenue du Plateau 1 **p. 873** **Information**
- e) Mandat d'études parallèle (MEP) – Etude urbanistique de la liaison du Petit-Lancy au Grand-Lancy – Désignation des membres du jury **p. 873** **Information**
- f) Divers
- 8) Commission des affaires sociales - Séance du 11 septembre 2013 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 16 septembre 2013 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Prolongation du droit de superficie du foyer de Clair Bois-Lancy **p. 874** **Arrêté**
- b) Divers
- 9) Commission des affaires sociales - Séance du 11 septembre 2013 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Subvention à la construction pour l'extension du foyer de Clair Bois du Petit-Lancy (Fr. 100'000.--) **p. 876** **Arrêté**
- b) Divers
- 10) Commission des affaires sociales - Séance du 11 septembre 2013 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance des 26 août et 16 septembre 2013
Rapporteurs : M. Cédric VINCENT et Mme Corinne FLOREY BARDET
Vente des propriétés de Leysin (Fr. 2'000'000.--)** **p. 876** **Arrêté**
- 11) Désignation d'un-e représentant-e du parti Socialiste au Conseil
d'administration de la Fondation communale pour le logement
des personnes âgées, en remplacement de M. Javier ALONSO,
démissionnaire** **p. 878** **Vote**
- 12) Commission des affaires sociales - Séance du 12 juin 2013 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy et les TSHM **p. 879** **Information**
- b) Divers
- 13) Commission des sports - Séance du 13 juin 2013 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Présentation de la Fondation des exercices de l'Arquebuse et de la Navigation **p. 882** **Information**
- b) Présentation du projet du nouveau service des sports de la Ville de Lancy **p. 883** **Information**
- c) Divers
- d) Election du-de la Président-e **p. 884** **Information**
- 14) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 26 août 2013 - Rapporteur : M. Cédric VINCENT**
- a) Proposition d'acquisition de la parcelle Aubert **p. 884** **Information**
- b) Divers

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

15) Commission de la sécurité - Séance du 2 septembre 2013 -**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

- | | | |
|---|----------------------|---------------------------|
| a) Nouvelles compétences attribuées aux APM et formations prévues | <u>p. 886</u> | <u>Information</u> |
| b) Information sur le travail de proximité des APM et perspectives | <u>p. 886</u> | <u>Information</u> |
| c) Point de situation sur la mise en service de la vidéosurveillance depuis le 15 mars 2013 | <u>p. 887</u> | <u>Information</u> |
| d) Point de situation au parc du Gué avec la présence de l'Association La Virgule | <u>p. 887</u> | <u>Information</u> |
| e) Information sur les interventions du GSL (Groupement de sécurité de Lancy) durant l'été | <u>p. 888</u> | <u>Information</u> |
| f) Divers | | |

16) Commission de la culture - Séance du 9 septembre 2013 -**Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**

- | | | |
|--|----------------------|---------------------------|
| a) Contrat de prestations en faveur de Lancy d'Autrefois | <u>p. 889</u> | <u>Information</u> |
| b) Point de situation sur les activités à la Ferme de la Chapelle et projets | <u>p. 890</u> | <u>Information</u> |
| c) Présentation des activités à la Villa Bernasconi | <u>p. 890</u> | <u>Information</u> |
| d) Programme des « Livres à Lancy » | <u>p. 891</u> | <u>Information</u> |
| e) Divers | | |

17) Commission des travaux et constructions –**Séance du 12 septembre 2013 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

- | | | |
|--|----------------------|---------------------------|
| a) Salle communale du Petit-Lancy – Transformation et agrandissement – Information sur l'avancement de l'étude | <u>p. 892</u> | <u>Information</u> |
| b) Situation des zones 30 km/h à Lancy | <u>p. 892</u> | <u>Information</u> |
| c) Divers | | |

18) Propositions individuelles et questions**p. 893****19) Questions du public****Annexe**

M. MARTIGNANO : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous souhaite la bienvenue à notre séance du 26 septembre 2013.

Je salue la présence de M. le Maire, François LANCE, de Monsieur le Conseiller administratif, Frédéric RENEVEY, de Mme la Secrétaire générale, Odile DE GARRINI, de Mesdames et Messieurs les chefs de service, la presse et le public.

Avant d'aborder le point 1 de notre ordre du jour, je dois excuser M. BONFANTI, M. CALABRESE, M. FAVRE, M. GOLAY, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme PENTZKE, M. PERRIN, M. PROGIN et Mme VERGAIN, ainsi que M. François BAERTSCHI, Conseiller administratif.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. ANNEN : une demande qui me paraît logique malgré le fait que cela ne suscitera pas un grand débat, mais par principe, il me paraît plus pragmatique de traiter le point 9) Prolongation du droit de superficie du foyer de Clair Bois-Lancy, avant le point 8) Subvention à la construction pour l'extension du foyer de Clair Bois du Petit-Lancy. Il me paraît en effet plus logique de voter d'abord la prolongation du droit de superficie avant la subvention, même si, a priori, ces deux points devraient passer.

M. MARTIGNANO : si personne ne s'y oppose, nous inversons ces deux points.

M. MATHIEU : au point 16, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN étant absente, c'est Mme RICHERT qui lira le rapport.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2013

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteure.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MARTIGNANO : vous avez pu voir sur vos places un certain nombre d'invitations, d'autres nous sont parvenues directement par messagerie électronique. Je vous fais grâce de toutes les indications que nous avons reçues pour le Conseil municipal.

D'autre part, nous avons reçu quelques courriers dont nous allons vous donner lecture.

Mme ESTOPPEY :

« Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 30 mai, concernant le problème non résolu de la place des Ormeaux.

Pour donner à cette place le destin convivial qui lui était promis, il convient d'y supprimer totalement le passage des lignes K et L.

L'idée de prolonger les deux lignes est positive, mais j'aimerais savoir quel sera le parcours pour y parvenir.

D'autre part, avant que le terminus de ces lignes ne soit déplacé à l'avenue du Mail, il se trouvait à l'avenue des Morgines où il ne gênait personne. Pourquoi ne pas proposer un retour à cet endroit si l'idée de la Praille n'est pas retenue ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Roland CLAIVAZ »

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

M. MARTIGNANO : le Bureau a décidé de transmettre ce courrier au Conseil administratif pour réponse.

Mme ESTOPPEY :

« Concerne : Circulation dans le chemin des Pâquerettes, place des Ormeaux

Monsieur le Président,

Je me permets en tant que citoyen de vous envoyer ce courrier pour vous signaler ce qui se passe dans mon chemin et dans le quartier.

Voici quelques mois que la place des Ormeaux est terminée. Pendant la durée des travaux, la circulation a été déviée pour que les travaux aillent plus vite. Donc les personnes devaient passer par le chemin des Vieux-Chênes ou autrement pour éviter certains bouchons, elles passaient par le chemin du Gué ou chemin de l'Épargne pour prendre le chemin des Pâquerettes ensuite.

Maintenant que les travaux sont finis, il est désagréable de constater que beaucoup de personnes pour éviter les feux de la route de Chancy continuent à passer dans notre chemin et que les limitations de vitesse ne sont pas du tout respectées, surtout en matinée (7h00 à 8h30) et en soirée (16h30 à 20h00). Je vous informe qu'une école est dans ce chemin, et que mes enfants, ainsi que tous ceux de ce quartier ne sont certainement pas en sécurité ainsi que tous les usagers.

Des contrôles ont été effectués, que ce soit devant l'école ou sur la place des Ormeaux. Quels sont les résultats ?

Moi ce que je demande en priorité, c'est que le dos d'âne du passage des piétons qui donne accès au parc Cérésolle (accès école) soit rehaussé, qu'un gendarme berlinois soit fait devant le 6, chemin des Pâquerettes, et qu'un poteau soit mis juste après le 1B, chemin des Pâquerettes, au niveau des caissettes de la Tribune et du Matin, pour éviter que les gens roulent sur le soi-disant trottoir qui n'est pas sécurisé comme tout le restant de la place des Ormeaux et pour faire peut être enfin respecter cette zone 30 km/h.

Je suis volontiers à votre disposition pour vous faire constater depuis chez moi ce trafic et dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Thierry MULLER »

M. MARTIGNANO : là aussi, le Bureau a pris la décision de renvoyer ce courrier au Conseil administratif afin qu'il puisse répondre sur ce qui a été fait ou pas.

Autre lettre de M. Alain NICOLET :

« Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint la copie d'un courriel adressé au service clientèle de la Poste :

Je suis revenu de vacances pour trouver une note m'informant de la fermeture de l'office de poste de la place des Ormeaux.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Dans ce tout ménage il est écrit « le transfert nous permet de nous rapprocher de nos clients ».

C'est vrai, vous vous rapprochez des clients d'une cité dortoir et pour cela vous vous éloignez d'un quartier où il y a autant d'habitants et surtout des activités donc de l'animation.

Après l'imaginaire union de la carpe et du lapin, voici le complot de la poste et de la municipalité de Lancy pour assassiner la vie de ce quartier.

Je suis persuadé que la poste n'a jamais entendu parler de la pétition signée par un peu moins de 3000 personnes demandant le maintien de l'office de la place des Ormeaux.

Les élus de Lancy ont été plus soucieux de « surbétonner » cette place et d'appeler fontaine un urinoir à chiens que d'écouter les citoyens électeurs.

Pour finir, je vous informe qu'une copie de ce courriel sera envoyée au Conseil municipal.

Alain NICOLET »

M. MARTIGNANO : là aussi le Bureau a pris l'option de renvoyer ce courrier au Conseil administratif afin qu'il y réponde.

Le dernier courrier :

*« Copropriété chemin des Semailles 3A-3B – 1212 Grand-Lancy
Nuisances sonores*

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à la séance tenue sur place le 25 juin 2013 en présence de la gendarmerie cantonale, de la police municipale et des représentants de votre département du service public et des places de jeux en la personne de M. Guerrero ainsi que 5 habitants de la copropriété concernant les problèmes récurrents de nuisances sonores provenant du petit parc public voisin de la copropriété précitée.

En effet, depuis plusieurs années, une bande d'adolescents perturbe régulièrement la quiétude des résidents de la PPE de jour comme de nuit.

Ce parc public est devenu au fil du temps un lieu réservé à cette bande qui outre le fait d'être très bruyant, est un lieu où circulent régulièrement toutes sortes de matières illégales. Des menaces de mort ont été proférées à l'encontre d'un de nos copropriétaires.

Aussi, conformément aux discussions tenues, nous vous demandons de bien vouloir étudier la possibilité de supprimer les deux bancs ou de les déplacer à un autre endroit de ce parc.

Divers participants ont, après la séance, été fort surpris de constater que les pouvoirs publics se voient désarmés devant ce genre de situation. Ils regrettent que seules des interventions des patrouilles peuvent être envisagées et que surtout, le citoyen se voit, dans son intérêt, contraint au mutisme pour ne pas devoir subir de représailles.

Dans l'attente de votre prochaine réponse, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

*CGi Immobilier
Anne RINDLISBACHER*

Stéphane SAUTY »

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

M. MARTIGNANO : ce courrier est également renvoyé au Conseil administratif pour réponse.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : tout d'abord, j'aimerais vous présenter notre nouvelle huissière, Mme Tiziana TEL, qui a débuté son activité le 1^{er} septembre. En effet, suite à la démission de Mme MATTHEY-JONAS qui nous a quittés pour un emploi à taux fixe, nous avons mis au concours à l'interne ce poste de huissier ou huissière et la candidature de Mme TEL a été retenue par le Conseil administratif. Il faut préciser que Mme TEL assume un poste de secrétaire à 50% au service des affaires sociales. En plus des séances du Conseil municipal, Mme TEL assumera bien entendu cette fonction dans le cadre des cérémonies de mariage. Je vous prie de faire un bon accueil à Mme TEL.

Le deuxième point est une réponse à la question de M. PERRENOUD. Malheureusement il n'est pas encore arrivé.

M. PERRENOUD, lors de la séance du 20 juin, nous disait : *« Le 24 mai dernier, un concert a eu lieu à la Villa Bernasconi auquel toute la population était invitée [dans le cadre de Mai au parc]. Dans la foule, il y avait des enfants et un artiste a commencé son show et s'est déshabillé, a enlevé son pantalon. Quelques enfants ont été choqués. J'aimerais savoir comment ces artistes sont choisis et deuxièmement s'ils sont rétribués quand ils font ce genre de plaisanterie. Je trouve scandaleux que ce genre de personnes fasse cela devant les enfants ».*

Pour réponse, nous n'avons trouvé personne qui ait vu M. LAFORE, l'artiste, enlever son caleçon le 24 mai dernier sur la scène de Mai au parc, aucun spectateur, ni le photographe, ni les trois régisseurs lumière et son ou moi-même, je n'étais pas toujours là, mais je n'ai pas vu cet artiste se dénuder, comme le dit M. PERRENOUD. Aucune obscénité dans les paroles ou dans l'attitude du chanteur qui chante à 19h00, seul avec sa guitare, devant un parterre familial et à 15°, au plus chaud de la soirée. Quand bien même il aurait baissé l'élastique, le geste aurait été bon enfant, une prouesse sportive, un défi au mauvais temps. Mais il ne l'a pas fait car cela ne fait pas partie de la dramaturgie de son spectacle, David LAFORE commence tous ses concerts en slip et les termine en costard. Mal intentionnés seraient ceux qui l'auraient imaginé nu sur scène. Pour répondre à M. PERRENOUD le choix des artistes se fait sur une évaluation de leurs qualités artistiques et oui, ces artistes reçoivent un cachet.

Deuxième réponse, celle-ci à M. TOMASELLI qui, lors de la séance du Conseil municipal du 2 mai 2013, posait la question suivante : *« dans quelques jours, cela fera une année que nous avons nos Ipad. Il serait intéressant d'avoir, pour la rentrée au mois de septembre, un aperçu des économies faites ou pas en argent, en matière et en heures de secrétariat ».*

Je peux vous donner quelques éléments sur le recul d'une année : au niveau des économies de papier, en 2013 nous n'avons pas commandé de papier rose utilisé précédemment pour les rapports de commission. 15000 feuilles en 2011, 17500 en 2012 et 0 en 2013. C'est certainement la seule économie de papier réalisée, l'essentiel des documents papier adressés aux Conseillers municipaux consistaient en les feuilles roses, le papier blanc est peu significatif, convocations et procès-verbaux.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Au niveau financier, on constate que les dépenses en papier pour l'ensemble de l'administration n'ont guère évolué, en comparant les six premiers mois de 2012 et les six premiers mois de 2013, environ Fr. 24'000.— pour cette période.

Concernant les frais de poste, là également peu de différence entre les six premiers mois de 2012 Fr. 18'000.--, et les six premiers mois de 2013 Fr. 17'000.--.

Concernant les heures de secrétariat, le nombre de photocopies a diminué depuis l'introduction des documents sur Intranet. Il faut tout de même relativiser, le temps gagné en supprimant les photocopies - puisque la machine fonctionne de manière autonome une fois que l'impression est lancée - le temps économisé en agrafage et mise sous pli a été réutilisé en insérant les annexes, les documents sur l'Intranet, ce qui n'était pas le cas auparavant. A noter que ces documents sont insérés non seulement dans le livre de bord mais également dans l'agenda et qu'un message est adressé simultanément aux Conseillers municipaux concernés. Ce travail prend donc du temps.

Voilà ce que je pouvais amener comme éléments sur votre question, M. TOMASELLI. Vous dire aussi qu'une nouvelle version de l'Intranet sera à disposition des Conseillers municipaux au début 2014, ce qui pourra améliorer le fonctionnement de cet outil.

Autre information qui fait suite à la résolution que le Conseil municipal a votée au mois de juin concernant le prolongement des lignes K et L. Nous avons effectivement transmis votre résolution à la DGM. Nous avons reçu une décision de la DGM qui répond, en tous les cas en partie, à votre résolution.

Cette lettre est signée par Mme KÜNZLER, je cite : *« (...) Répondant aux vœux de nombreux usagers, les deux lignes [le K et le L] seront prolongées jusqu'au stade de Genève en passant, à l'aller par la route du Pont-Butin puis la route du Grand-Lancy, et au retour par la rampe du Pont-rouge et le chemin des Vieux-Chênes. Ce prolongement permettra d'offrir une liaison directe depuis la Champagne jusqu'au secteur de la Praille et une connexion avec les lignes 15 et CFF, et également de répondre au souhait de la commune de Lancy de ne plus voir transiter les bus de ces deux lignes sur la place des Ormeaux ».*

Le reste du courrier concerne la desserte de Bernex, mais l'élément principal est que dès le 15 décembre 2013, le K et le L descendront le pont de Lancy pour tourner sur la route du Grand-Lancy et poursuivre leur route jusqu'au stade de Genève.

Encore une information qui est en lien avec la fermeture (selon les habitants) ou le déplacement (selon la Poste), de la poste du Petit-Lancy du côté des Marbriers. Pour les habitants du Petit-Lancy, c'est une fermeture pure et simple de la poste du Petit-Lancy. Effectivement, cet office de poste a fermé ses portes le 6 septembre dernier. Ce qui a provoqué, comme nous pouvions nous y attendre, quelques réactions. Comme demandé, une boîte aux lettres a été mise en place depuis un certain temps sur la place des Ormeaux. La vente de timbres est assurée chez un commerçant, au Tabac-Journaux qui se trouve à côté de la pharmacie.

Malheureusement, le postomat n'a pas été maintenu. La Poste, à qui nous avons écrit à plusieurs reprises, à Berne en particulier, nous répond : *« (...) En effet, avec ce déplacement et la résiliation du bail des locaux, Postfinance a décidé de supprimer ledit Postomat au 6 septembre 2013. Cette décision se justifie pour les raisons suivantes : sans l'office de poste actuel, il n'y aura plus de personnel postal qui pourrait assurer la maintenance, l'entretien et le remplissage de l'appareil. Déjà aujourd'hui, le nombre de transactions qui s'opèrent quotidiennement au Postomat en question ne justifierait plus la présence de l'appareil, qui de plus, est arrivé en fin de vie et qui nécessiterait prochainement d'être remplacé ».*

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Nous regrettons cette décision de la direction de la Poste à Berne puisque les représentants de Genève s'étaient engagés, devant la Commission de l'administration, à maintenir ce postomat et nous le déplorons.

Autre information : ce local libéré par la Poste intéresse la Coop située juste à côté. La Coop serait intéressée à agrandir son magasin. Notre service des travaux et constructions est en train de faire quelques études pour répondre aux exigences de la Coop. A ce jour, il y a de bonnes chances pour que la Coop prenne cette arcade, mais ce n'est pas encore définitif et c'est sous réserve des résultats de ces études. Pour nous, Conseil administratif, ce serait la meilleure solution pour redonner vie à cette place des Ormeaux.

J'aimerais encore vous rappeler que demain est vernie l'exposition « Lancy d'Autrefois » dont vous avez reçu le programme sur vos places. Cette exposition a lieu à la Grange Navazza et le thème est « les paysans-artisans-petits commerçants de la Ville de Lancy ces cinquante dernières années ».

M. PERRENOUD : étant malheureusement arrivé un peu en retard, est-ce que l'on pourrait redonner la réponse de M. LANCE.

M. MATHIEU : il y a un procès-verbal, M. PERRENOUD pourra le lire et intervenir éventuellement la prochaine fois.

M. MARTIGNANO : si M. le Maire veut bien relire la réponse, cela fera plaisir à M. PERRENOUD.

M. LANCE : cela concernait l'artiste David LAFORE. Personne n'a vu M. LAFORE enlever son caleçon le 24 mai dernier sur la scène de Mai au parc, aucun spectateur, ni le photographe, ni les trois régisseurs lumière et son ou moi-même, mais c'est vrai que je n'ai pas assisté à tous les concerts. Aucune obscénité dans les paroles ou dans l'attitude du chanteur qui chante à 19h00, seul avec sa guitare, devant un parterre familial et à 15°, au plus chaud de la soirée. Quand bien même il aurait baissé l'élastique, le geste aurait été bon enfant, une prouesse sportive, un défi au mauvais temps. Mais il ne l'a pas fait car cela ne fait pas partie de la dramaturgie de son spectacle, David LAFORE commence tous ses concerts en slip – nous le reconnaissons - et les termine en costard. Mal intentionnés seraient ceux qui l'auraient imaginé nu sur scène. En complément de la réponse, le choix des artistes se fait sur une évaluation de leurs qualités artistiques et oui, ces artistes reçoivent un cachet.

M. RENEVEY : M. BAERTSCHI m'a demandé de transmettre en son nom la réponse à une demande de M. VINCENT lors du dernier Conseil municipal.

Je le cite : *« J'ai rencontré les autorités de Confignon pour évoquer votre intervention sur les conséquences de la construction des Cherpines sur le trafic.*

Confignon ne s'oppose pas à un accès entre les Cherpines et la route de Chancy, Confignon s'oppose à un nouvel accès en transport individuel motorisé qui pourrait voir le jour. Confignon privilégiera un accès transports publics et mobilité douce entre le nord et le sud. En revanche, les accès actuels en transport individuel motorisé seront maintenus.

Il n'y a donc pas lieu de craindre un report de flux et de parcage sur la route de Base, hormis l'augmentation naturelle due à un plus grand nombre d'habitants.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

La question du parcage des habitants est encore une pomme de discorde entre Confignon et Plan-les-Ouates, cette dernière privilégiant un ratio place de parc/habitant plus bas que Confignon ».

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PRESENTATION DU BUDGET 2014

M. LANCE :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur, au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2014.

Le budget 2014 qui vous est présenté ce soir est équilibré. Elaboré et consolidé durant cet été autour d'une certaine confiance retrouvée au niveau de la croissance économique, confirmée par le SECO récemment, ce budget exprime l'évolution des besoins de notre collectivité et le maintien des prestations. L'augmentation des charges en est le reflet, heureusement compensée par une hausse significative de la fiscalité des personnes physiques de Fr. 2 millions par rapport au budget 2013, conséquence de l'arrivée de nouveaux contribuables et de l'amélioration de la conjoncture intérieure. Il convient également de relever que le résultat net des immeubles, entièrement reconnu dans les comptes, contribue à l'équilibre budgétaire.

Au niveau des charges de personnel, le niveau des effectifs se maintient, seuls deux nouveaux postes seraient créés, l'un au service des affaires sociales et l'autre au service des sports.

Les charges d'amortissement demeurent élevées, conséquence inéluctable des dépenses d'investissement engagées ces dernières années.

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 96.95 millions, contre Fr. 97.22 millions aux comptes 2012, soit une légère baisse de 0.3 %. Par rapport au budget 2013, les revenus enregistrent une augmentation de 2.4 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 104.64 millions contre 100.03 millions aux comptes 2012, ce qui correspond à une hausse de 4.6 %. Par rapport au budget 2013, celles-ci sont en augmentation de 4.4 %.

En tenant compte du résultat des immeubles et villas de 7.81 millions, ceci nous donne un excédent net de revenus au budget 2014 de Fr. 122'000.--.

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Personnes physiques

Nos recettes fiscales sont majoritairement constituées de l'impôt prélevé sur le revenu et la fortune des personnes physiques, au barème ordinaire. Les hypothèses de croissance retenues par le Département des finances (DF) sont fondées sur les recommandations du Groupe de perspectives économiques.

Basées sur l'effectif 2011 de nos contribuables, les estimations fiscales calculées par le Département des finances pour 2014 apportent les commentaires suivants :

Notre indice de capacité financière est passé de 71.15 points en 2013 à 73.77 points en 2014, ce qui a pour effet de diminuer de 2 points notre taux de part privilégiée, qui passe de 58 % en 2013 à 56 % en 2014. Il était de 59 % en 2012. Ce taux correspond à la part d'impôt communal de domicile.

Nous avons retenu une valeur de production du centime de l'impôt courant "personnes physiques" 2014 estimée à Fr. 1'420'936.-- contre Fr. 1'327'326.-- aux comptes 2012 (hors correctifs), soit une progression de 7%.

Par rapport aux éléments inscrits au budget 2013, les recettes fiscales de l'impôt sur les personnes physiques progressent de 3.5 % en 2014.

Compris dans le calcul de la valeur de production du centime, l'impôt à la source augmente de 6.5 % entre 2013 et 2014. L'Administration fiscale se base sur le taux moyen cantonal.

En comparant les centimes totaux 2012 qui intègrent les correctifs d'années antérieures, on remarque ainsi qu'en 2014, l'estimation est en très légère augmentation de 1.5 %.

Certes, nous pouvons nous attendre de manière objective à des corrections d'impôts entre les estimations et les taxations effectives au fur et à mesure de leurs notifications, qui se répercuteront encore sur les productions 2011 et 2012, ainsi que sur les estimations pour 2013 et 2014.

Personnes morales

La valeur de production courante du centime "personnes morales" inscrite au budget 2014 est de Fr. 133'979.--, contre Fr. 135'596.-- au budget 2013.

De plus, l'Administration fiscale nous a fourni de nouvelles estimations de l'impôt sur le bénéfice et le capital pour l'année 2013. Elle a évalué une baisse de 4 % par rapport aux données estimées lors de l'élaboration du budget 2013. Le taux retenu est calculé par panel d'entreprises, affiné, et non plus sur la base d'un taux unique appliqué au niveau cantonal, selon l'ancienne méthode.

Sur la base des nouvelles estimations de l'impôt sur le bénéfice et le capital pour l'année 2013, l'Administration fiscale a évalué une progression de la valeur du centime de 3 % en 2014. En chiffres, cela se traduit par une hausse de Fr. 200'000.--.

Produit de l'impôt communal

Au final, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 73.08 millions contre Fr. 73.68 millions aux comptes 2012.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

Taxe professionnelle : Fr. 8.90 millions, contre Fr. 8.70 millions au budget 2013, et Fr. 8.92 millions aux comptes 2012. Cette taxe représente une part d'environ 9% de nos revenus totaux, hors revenus nets des immeubles. Par prudence, le niveau des encaissements retenus pour 2014 est stabilisé à hauteur des comptes 2012 et correspond à l'analyse des projections actualisées des taxations 2013.

Revenus divers : Fr. 5.04 millions contre Fr. 5.15 millions au budget 2013 et contre Fr. 4.96 millions aux comptes 2012.

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 4.53 millions contre 4.58 millions au budget 2013 et Fr. 4.54 millions aux comptes 2012.

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 4.29 millions contre Fr. 4.33 millions au budget 2013 et contre Fr. 4.06 millions aux comptes 2012. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière.

Subventions à recevoir : Fr. 0.51 million contre 0.41 million au budget 2013 et aux comptes 2012.

Part à des recettes et contributions sans affectation : Fr. 0.25 million, stable par rapport au budget 2013.

IMMEUBLES LOCATIFS

Le résultat sur immeubles enregistre un excédent de revenus de Fr. 7.81 millions contre Fr. 5.68 millions au budget 2013 et Fr. 6.31 millions aux comptes 2012. Il convient de relever que le budget 2014 tient compte du solde de la vente des actions de Télélancy S.A. de Fr. 808'500.--, dont le versement interviendra en 2014 et sera comptabilisé comme gain comptable dans le patrimoine financier.

CHARGES

Le premier poste concerne la rubrique "biens et services". Pour 2014, le budget s'établit à Fr. 26.60 millions, contre Fr. 26.11 millions au budget 2013 et Fr. 23.38 aux comptes 2012.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Charges sociales comprises, le budget 2014 s'élève à Fr. 25.69 millions, contre Fr. 24.67 millions au budget 2013. Aux comptes 2012, ce poste s'est élevé à Fr. 28.89 millions, montant qui inclut la provision pour la recapitalisation de la CAP de Fr. 5.72 millions.

A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 18.23 millions au budget 2013 à Fr. 18.69 millions au budget 2014, écart de +2.5% qui se décompose comme suit :

• Augmentations statutaires	251'500
• Indexation vie chère 2014 0.6 %	96'400
• Indexation vie chère 2013 0 % (budget 2013 0.7 %)	-110'700
• 13 ^e salaires, primes et indemnités, y.c. Contact emploi jeune	209'900
• Nouveaux postes, mutations, remplacements	<u>10'100</u>
Total	457'200

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ils sont évalués à Fr. 18.85 millions, contre Fr. 17.89 millions au budget 2013 et Fr. 18.56 millions aux comptes 2012.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées à raison de Fr. 17.44 millions au budget 2014, par rapport à Fr. 16.51 millions au budget 2013 et Fr. 14.71 millions aux comptes 2012.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités, qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) et les frais de perception de l'impôt, s'élèvent à Fr. 13.59 millions au budget 2014, contre Fr. 11.94 millions aux comptes 2012 et Fr. 12.30 millions au budget 2013. Ce poste intègre également la part contributive de la commune versée aux autres communes du canton dans le cadre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale.

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 2.48 millions en regard de Fr. 2.69 millions au budget 2013 et Fr. 2.54 millions aux comptes 2012. Les investissements effectifs réalisés influencent en grande partie l'évolution des charges d'intérêts.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes estimées pour 2014 s'élèvent à Fr. 43.91 millions, dont Fr. 23.43 millions pour les crédits déjà votés et Fr. 20.48 millions pour les objets en intention.

Ce budget des investissements demeure particulièrement élevé, mais il intègre plusieurs projets d'envergure en voie de se concrétiser. Il assure la mise en œuvre, l'amélioration voire l'entretien de nombreuses infrastructures publiques indispensables à notre collectivité, sans oublier les dépenses nécessaires pour maintenir en état nos immeubles locatifs.

36 % des dépenses totales nettes du patrimoine administratif sont constituées d'objets en intention. Par conséquent, ce budget intègre une grande part de dépenses déjà votées, dont les travaux se poursuivront l'année prochaine.

Passons en revue les principaux objets qui composent cette planification pour 2014, tout en précisant que les chiffres des dépenses d'investissements relevés ci-après représentent des montants nets, après déductions des subventions et autres recettes.

La construction du nouveau bâtiment administratif à côté de la Mairie suit son cours. Fr. 5.6 millions sont inscrits en 2014.

Deux importants chantiers en lien avec les bâtiments scolaires, soit 90% des dépenses liées aux écoles, vont se poursuivre en 2014, soit la rénovation complète de l'école des Palettes et la construction de l'école intercommunale du Sapay, pour un total de 13 millions.

Des activités culturelles et de loisirs pourront se déployer dans le bâtiment à rénover situé en face de la Villa Bernasconi. Les frais d'étude, déjà votés, ainsi que les travaux de rénovation, la transformation et les équipements sont budgétisés pour Fr. 620'000.- en 2014.

Trois études, dont deux en cours, pour développer ou améliorer les activités de loisirs et les centres de réunion totalisent Fr. 1.5 million : il s'agira de concrétiser les constructions du Megaron et de la nouvelle maison de quartier du Plateau, ainsi que la rénovation de la salle communale du Petit-Lancy.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

L'étude pour la construction de la crèche du futur quartier de la Chapelle-Les Sciers devrait se terminer l'année prochaine, pour conduire au vote et au démarrage de la construction du bâtiment. Une somme de Fr. 3.8 millions est prévue à cet effet au budget 2014.

Un montant de Fr. 2 millions est prévu pour financer la construction du deuxième bâtiment à vocation sociale situé à la route du Grand-Lancy 96-98.

Au chapitre des routes, le total net s'élève à Fr. 3.5 millions. Relevons en particulier les coûts qui seraient engendrés par la mise en œuvre du parking sous l'esplanade des Palettes, ainsi que par divers aménagements routiers et d'espaces publics.

3.1 millions représentent le total net des dépenses budgétisées pour construire ou entretenir notre réseau de collecteurs secondaires, réparties sur 12 lieux, dont les secteurs Semailles-Verjus, Pré-Monnard, Pont-Rouge-Adret et Claire-Vue.

Enfin, pour une somme inscrite à hauteur de Fr. 500'000.--, le cimetière du Grand-Lancy devrait connaître diverses réfections.

Si l'on ajoute à ces montants divers objets de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 36.56 millions, dont Fr. 13.13 millions nets en intention.

Les investissements du patrimoine financier, en intention, totalisent la somme de Fr. 7.35 millions, répartie comme suit :

PLQ Surville, achat de la parcelle Aubert, 1^{er} acompte : Fr. 4.5 millions
 Ch. de Tressy-Cordy 3, démarrage des travaux de rénovation : Fr. 1 million
 Av. du Petit-Lancy 1-3, réfection de l'immeuble sur deux années, dont Fr. 900'000.-- en 2014
 Rte de Chancy 28, étude et agrandissement de l'espace au sous-sol dédié à la salle de judo : Fr. 550'000.--
 Rte du Pont-Butin 70, réfection de la dalle-toiture du garage : Fr. 400'000.--

Au total, les dépenses brutes se montent à Fr. 46.75 millions contre 40.18 millions au budget 2013, ou Fr. 43.91 millions de dépenses nettes contre 38.12 millions au budget 2013.

Au niveau de la trésorerie, le financement des investissements 2014 s'établit comme suit :

• Amortissements	16.95 mio
• + Excédents de revenus	<u>0.12 mio</u>
• Autofinancement (cash flow)	17.07 mio
• - Dépenses brutes d'investissement	-46.75 mio
• + Subventions diverses et autres recettes	<u>3.48 mio</u>
Total à financer par l'emprunt	-26.20 mio

Le montant de Fr. 26.20 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 18.85 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 7.35 millions.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu pour certains d'entre vous, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Tout d'abord, nous sommes très satisfaits de vous présenter un budget équilibré, ce qui est loin d'être acquis d'avance et ceci pour trois raisons essentielles :

- La Ville de Lancy étant une commune urbaine qui est toujours en développement, nous devons faire face à de nouvelles demandes de prestations de la population et du canton que nous nous devons d'assumer.
- Les charges d'amortissement demeurent élevées, eu égard aux investissements engagés ces dernières années.
- En cours d'élaboration du budget et par rapport aux incertitudes de l'évolution des recettes fiscales, nous ne savons jamais si nous sommes en mesure de couvrir ces nouvelles prestations.

Finalement, l'estimation de ces recettes fiscales s'est montrée favorable, puisque nous enregistrons une hausse significative pour les personnes physiques, conséquence de l'arrivée de nouveaux contribuables et de l'amélioration de la conjoncture intérieure. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette progression de nos recettes fiscales.

Pour l'élaboration de ce budget, un travail au peigne fin a été assumé par les cadres et validé par le Conseil administratif, afin de déterminer les priorités, même dans les plus petits montants.

Il est important de relever, une nouvelle fois, que notre budget est équilibré grâce au rendement net des immeubles du patrimoine financier qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier.

Quant au programme d'investissements, il apparaît très important au vu de son ampleur, soit Fr. 43.91 millions, mais comme les membres de la Commission des finances ont déjà pu le constater, ce programme d'investissement n'est ni disproportionné, ni utopique, mais répond simplement à un besoin. Il est bon de rappeler que ce budget des investissements intègre déjà une grande part de dépenses votées par votre Conseil municipal.

Il répond à une volonté affirmée des autorités de construire ou de rénover des bâtiments publics, d'aménager et de mettre aux normes des espaces publics, d'acquérir de nouvelles zones vertes qui doivent pouvoir donner un équilibre à l'urbanisation de notre commune.

Bien entendu, nous devons être très attentifs, ces prochaines années, au financement de ces investissements qui provoquera obligatoirement une augmentation de la dette.

En conclusion au vu des informations dont nous disposons à ce jour, notre budget 2014 de fonctionnement est équilibré, tout en restant sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme volontariste de mise à disposition d'infrastructures publiques.

Pour l'année 2014, ces budgets nous permettent de remplir l'essentiel de notre mission qui consiste en particulier à :

- Poursuivre la mise en œuvre de notre politique affirmée de développement durable

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales ainsi que de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Madame Catherine AYMON, cheffe du service financier et de l'informatique, son collaborateur direct Monsieur Alexandre CHOUET, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés, de près ou de loin, à l'élaboration et à la confection des budgets 2014.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs pour examen.

7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 4 septembre 2013
Rapporteur : M. Christian HAAS

a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (55%) sur les parcelles 779, 780, 3053, pour la création d'habitats groupés A-B-C-D au chemin de Pierre-Longue 2, 2A, 2B, 2C

=====

M. HAAS présente le sujet : j'aurais peut-être dû le préciser lors de l'approbation de l'ordre du jour, mais les deux arrêtés et les deux sujets - points a) et b) – étant intimement liés, je vais les rapporter simultanément si personne n'y voit d'inconvénient.

Ces deux points ont été traités simultanément, s'agissant d'un projet sur le même périmètre, ils sont donc rapportés ensembles.

En préambule, le Conseiller administratif relève qu'il s'agit d'une des rares occasions où le Conseil municipal doit se prononcer sur une demande de dérogation pour la 5^{ème} zone. La loi ayant récemment changé, le Conseil municipal est désormais consulté lorsque le taux est supérieur à 48 % et que la parcelle a plus de 5'000 m², ce qui est le cas de cet objet.

Ce projet est ensuite présenté par M. WELLHAUSER qui représente la famille TERRAZ, propriétaire de la parcelle, et M. ERBEIA, architecte mandaté, qui expliquent :

L'étude pour mettre en valeur ce périmètre est d'utiliser judicieusement le sol dans le cadre de la nouvelle loi sur la zone 5. Celle-ci permet d'user d'une densité de 0,55 lorsque le périmètre est supérieur à 5'000 m².

De petites constructions R + 2 ont été prévues avec des appartements de 3, 4 et 5 pièces. Le coût de ces logements devrait être compris dans une fourchette de Fr. 600'000.-- à Fr. 900'000.--.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

L'idée maîtresse de ce projet est de construire des appartements, ce qui permet d'éviter le mitage qui aurait découlé d'une série de villas jumelles groupées.

La villa habitée actuellement par Mme TERRAZ a été intégrée à l'étude globale d'aménagement du terrain, même si Mme TERRAZ souhaite y demeurer, et qu'en conséquence, la deuxième étape du projet ne débutera pas avant son départ.

Selon M. ERBEIA, cela prouve que la nouvelle loi sur la densification a plusieurs avantages. D'une part, elle encourage les projets de ce type qui permettent de remettre en valeur les espaces verts. D'autre part, il est possible de créer des logements de qualité à des prix abordables.

Suivent quelques questions habituelles des commissaires qui se résument ainsi :

- Qu'en est-il de l'installation relative au tri des déchets et des places de vélos ?
- Est-ce que les installations ont pris en compte la norme SIA 500 sur l'accessibilité aux personnes handicapées ?
- Est-ce que l'utilisation de l'eau de pluie et des matériaux locaux pour la construction des bâtiments a été prise en compte dans le projet ?
- Combien de logements vont être construits et le nombre de places visiteurs qui seront intégrées dans le parking souterrain ?
- Est-ce que l'utilisation d'énergies non fossiles du type géothermique ou photovoltaïque est envisagée ?

MM. WELLHAUSER et ERBEIA apportent notamment les précisions suivantes :

En ce qui concerne la 1^{ère} étape, 36 logements sont prévus, soit 9 logements par unité. En termes de parking, il y a 1,3 place de parking par logement, ce qui correspond aux normes actuelles. Entre 9 et 11 places visiteurs sont envisagées, dont certaines seront situées le long de la contre-route. Du point de vue énergétique, il s'agit d'un projet Minergie dans son ensemble. Une étude est en cours pour avoir une sonde géothermique afin de produire de l'énergie avec une pompe à chaleur.

Une question plus globale est ensuite posée au sujet de l'articulation entre les deux étapes, notamment ce qu'il adviendrait si la parcelle où se trouve la maison actuelle ne devait pas se réaliser.

La discussion s'engage sur cette éventualité et les requérants précisent notamment que le juriste de l'Etat qui s'occupe des questions d'aménagement de zones, a eu une détermination qui n'était pas totalement tranchée, tout en soulignant que l'esprit de la loi est de densifier les grandes parcelles.

Par conséquent, il conseillait de prendre en compte l'ensemble du périmètre et de déposer simultanément les deux dossiers correspondant aux étapes 1 et 2. De cette manière, l'Etat encourage une densité de 0,55 sur l'ensemble de la parcelle. Cela dit, la 1^{ère} étape est déjà indépendante puisqu'elle concerne un terrain de plus de 5000 m².

A l'issue de ces différentes explications, un commissaire conclut que la commission doit donc bien se déterminer sur les deux dérogations. Elle ne peut se contenter de voter uniquement pour la 1^{ère} étape du projet. Il est relevé aussi que l'architecte a fourni des documents validés par les inspecteurs de la Direction de l'autorisation de construire.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

En conséquence, les deux demandes de dérogation sont successivement votées et acceptées à l'unanimité.

M. MARTIGNANO : la parole n'étant pas demandée, nous passons au vote de l'arrêté après lecture de ce dernier.

« Vu la requête en autorisation de construire DD 106106-3 formulée par M. Bernard ERBEIA, architecte, au nom de Mme Marie-Claude TERRAZ, propriétaire des parcelles 779, 780 et 3053, fe 22, de Lancy, en vue de la création d'habitats groupés A-B-C-D, situées au chemin de Pierre-Longue 2, 2A, 2B, 2C ;

Etant donné que l'indice d'utilisation du sol s'établit à 55%, il nécessite de ce fait une dérogation de la part du Conseil municipal, en application des dispositions contenues dans l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (LCI) ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 4 septembre 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 24 oui / 0 non / 0 abstentions

de préavis favorablement/défavorablement la demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (55%) faisant l'objet de la requête en autorisation de construire DD 106106-3, sur les parcelles 779, 780, 3053, fe 22, de Lancy, situées au chemin de Pierre-Longue 2, 2A, 2B, 2C. »

M. MATHIEU : à moins que ma mémoire ne me trahisse, il n'y a pas besoin de lire l'arrêté.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 24 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (54,6%) sur les parcelles 779, 780, 3053, pour la création d'habitats groupés E au chemin de Pierre-Longue 4

=====

M. HAAS présente le sujet : cf. rapport ci-dessus.

M. MARTIGNANO : personne ne demandant la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité, soit par 24 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

c) Préavis pour la densification de la zone villas – Chemin des Recluses 5

=====

M. HAAS présente le sujet : il s'agit d'un projet de construction assez esthétique et qui s'intègre bien dans le secteur, la parcelle est relativement importante. Vu les dispositions légales en vigueur et la nature du projet, le Conseil administratif a préavisé favorablement ce dossier.

d) Préavis pour la densification de la zone villas – Avenue du Plateau 1

=====

M. HAAS présente le sujet : ce projet avait déjà été présenté à la commission une première fois. Il s'agit d'une bande de neuf villas qui se succèdent le long de la route de Chancy sur un périmètre inférieur à 5'000 m².

Ce projet de neuf villas collées les unes à côté des autres le long du tram n'est pas vraiment un projet de densification urbaine. Par ailleurs, comme la circulation est très dense sur la route de Chancy, il faudrait construire un mur pour diminuer les nuisances sonores. Le Conseil administratif a donc préavisé négativement ce projet.

Quelques commissaires s'interrogent ensuite sur la légitimité de cette prise de position, tant eu égard à des considérants esthétiques qu'aux dispositions légales en vigueur.

e) Mandat d'études parallèle (MEP) – Etude urbanistique de la liaison du Petit-Lancy au Grand-Lancy – Désignation des membres du jury

=====

M. HAAS présente le sujet : M. GUERITEY indique que le cahier des charges a évolué. Les bureaux d'architectes qui avaient été pressentis ont accepté d'être présents. Le calendrier définitif a été arrêté. Les personnes désignées pour être membres du jury devront être disponibles lors de la présentation des rendus du premier degré le 1^{er} novembre et lors de la seconde présentation qui aura lieu le 6 décembre.

La composition des membres du jury est la suivante :

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant(e)</u>
PLR-Lancy	M. DEDERDING	Mme ESTOPPEY
Les Verts	M. BONFANTI	Mme RICHERT
Parti socialiste	M. MIZRAHI	M. CALABRESE
UDC	Mme FLOREY BARDET	M. PERRENOUD
PDC	M. FAVRE	M. HAAS
MCG	M. FONTAINE	M. PYTHON

Mme ESTOPPEY : j'ai juste une petite précision à apporter, M. DEDERDING ne pourra pas être présent ce jour-là, il sera remplacé par M. Cedric ANNEN. Je reste suppléante, mais M. ANNEN prendra la place de M. DEDERDING.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013**f) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : sur la question dite du téléphérique, deux commissaires reviennent sur un montant qui avait été indiqué dans l'étude de départ, qui apparaît totalement exorbitant et qui n'a pas été corrigé.

A ce titre, un article de presse évoquant l'avenir des déplacements urbains est remis aux commissaires.

M. BAERTSCHI informe les commissaires que Mme Guye Matthey a quitté le service travaux et construction de la Ville de Lancy. Un nouveau poste a été mis au budget 2014.

Sur une question d'un commissaire sur l'état d'avancement du PLQ Emile-Paquin, il lui est répondu qu'une villa a été démolie, mais rien n'a été entrepris depuis. Il est précisé que l'autorisation de construire devrait être délivrée prochainement.

M. MIZRAHI : très brièvement, je ne voudrais pas relancer le débat mais puisque Mme ESTOPPEY s'est permis de faire une petite précision, je me permets aussi de faire une petite précision sur la question des neuf villas. Je crois qu'il y a aussi des commissaires – il faut le dire – qui ont soutenu la position du Conseil administratif par rapport au préavis communal qui correspondait d'ailleurs à la position qui avait déjà été exprimée lors d'une précédente séance de commission où le Conseiller administratif en charge avait eu la gentillesse de bien vouloir nous informer des dossiers en cours.

M. FONTAINE : puisque M. MIZRAHI veut ouvrir le débat, j'aimerais que l'on ouvre le débat sur ce sujet.

M. MIZRAHI : je n'ai pas dit cela, simplement ce n'était pas mentionné dans le rapport.

M. HAAS : je rappelle qu'il s'agissait d'une information et que la compétence de ce préavis a été clairement définie comme étant du Conseil administratif. M. MIZRAHI vient de la rappeler, par souci de transparence et d'information, on a été associé à cet objet à deux reprises. Ouvrir un débat ou créer une discussion sur cet objet à ce niveau ne me paraît pas du tout opportun.

M. MARTIGNANO : je vous rejoins.

M. FONTAINE : je poserai une question au Conseil administratif en fin de séance.

**8) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 11 septembre 2013
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS
Séance du 16 septembre 2013 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Prolongation du droit de superficie du foyer de Clair Bois-Lancy

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI nous informe que le but de cette séance est que la Ville de Lancy octroie à la Fondation Clair Bois un droit de superficie supplémentaire d'une cinquantaine d'années, soit jusqu'en 2073, au vu des travaux importants et nécessaires que ladite fondation souhaiterait faire.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

M. FREY nous présente le Foyer Clair Bois-Lancy en précisant qu'il existe depuis bientôt 40 ans et qu'il ne répond plus aux normes de sécurité. Le but des travaux étant d'obtenir un étage supplémentaire de 8 places et la modernisation totale du bâtiment. Il faut savoir que Clair Bois est la seule structure sur Genève qui offre de l'internat complet pour des enfants en situation de handicap.

Ce projet qui se monte à 18 millions est en étude depuis quatre longues années. Il a été accueilli très favorablement par le DIP.

M. STEFANI nous présente le projet avec ses normes de sécurité et énergétiques et nous explique tout le processus entrepris conjointement avec le DIP. Il rajoute que les travaux commenceront fin 2013 et qu'ils dureront deux ans.

M. STEFANI nous rassure en nous expliquant que malgré la présence des résidents dans le bâtiment pendant les travaux, différentes organisations journalières seront entreprises afin d'atténuer la perturbation du bruit, poussière, etc.

Suite à la demande d'une commissaire, M. Frey indique que les balcons vont disparaître pour une question de sécurité et que le but du projet est d'employer cet espace pour dégager des surfaces supplémentaires.

Il faut savoir que la surface du 3^{ème} étage sera de 1000 m2 avec une surface totale rénovation de 2057 m2.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Commission des finances – séance du 16 septembre 2013

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE nous informe que la Fondation Clair Bois souhaite un nouveau droit de superficie, dès 2023, date d'échéance du droit actuel, au 1^{er} janvier 2073, soit 50 ans.

Et ceci au vu de l'importance de l'investissement qui est prévu pour les travaux de réhabilitation du bâtiment.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. MATHIEU : une petite précision, les Verts regrettent que le Canton ou le DIP n'ait pas trouvé d'autres locaux et que ces enfants déjà handicapés doivent continuer à vivre à Clair Bois, mais bien sûr que les Verts voteront cet arrêté car après le chantier, les enfants handicapés seront beaucoup mieux lotis qu'avant.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 24 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE annonce que le projet de budget 2014 qui sera présenté ce soir, sera renvoyé en Commission des finances pour examen.

Un commissaire informe que le samedi 16 novembre aura lieu à la salle communale du Petit-Lancy la soirée annuelle de la Musique de Lancy.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

9) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 11 septembre 2013 Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET

a) Subvention à la construction pour l'extension du foyer de Clair Bois du Petit-Lancy (Fr. 100'000.--)

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI précise que la subvention de Fr. 100'000.-- est une aide symbolique en lien avec ces travaux de plusieurs millions, que c'est un geste de la Commune, dont le rôle n'est pas de subventionner une infrastructure cantonale.

L'arrêté est adopté à l'unanimité !

M. MARTIGNANO : personne ne demandant la parole, nous passons au vote.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité, soit par 24 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI distribue une information de la Fédération genevoise de coopération relatant le voyage au Burkina Faso, suite à la séance de commission de mars 2012.

M. REOLON nous informe des préoccupations du Terrain d'aventures Lancy-Voirets concernant le tracé du tram.

10) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 11 septembre 2013 Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS Séances des 26 août et 16 septembre 2013 – Rapporteurs : M. Cédric VINCENT et Mme Corinne FLOREY BARDET

Vente des propriétés de Leysin (Fr. 2'000'000.--)

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI nous rappelle les deux propriétés que la Ville de Lancy possède à Leysin, à savoir Les Fleurettes et une dépendance, Les Laurelles, dans laquelle se trouvent deux appartements.

Des propriétés dont le but était d'offrir aux Lancéens la possibilité de passer des vacances à des prix raisonnables, but qui a été atteint pendant de nombreuses années.

Au vu de la baisse des fréquentations dans ces lieux depuis fin 2012 et des travaux qu'il faudrait entreprendre pour plus de 200'000.-- sans compter les frais d'entretien importants, le Conseil administratif a considéré qu'il était opportun de les vendre.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Une expertise a donc eu lieu et la valeur des propriétés se situe entre Fr. 2'500'000.— et Fr. 2'600'000.--. Le gérant actuel, M. CHUARD, se dit intéressé par l'achat des propriétés et nous fait une offre d'un montant de Fr. 2'000'000.--.

Une commissaire demande si la Commune a cherché d'autres acheteurs potentiels.

M. BAERTSCHI précise que l'experte qui a évalué les bâtiments connaît bien la région et qu'elle considère qu'au vu de la situation actuelle du marché, c'est une opportunité. Il est précisé que le bâtiment Les Fleurettes est basé sur un système de dortoirs avec toilettes à l'étage et la transformation en hôtel n'est pas une évidence.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. VINCENT présente le sujet : Les Laurelles ont été acquises en 1971 pour Fr. 250'000.— et Les Fleurettes pour Fr. 825'900.— en 1971 également, avec un achat complémentaire de terrain en 1983 de Fr. 106'000.--. Depuis 1971, elles ont fait l'objet de rénovations lourdes, dont le montant a été activé au bilan pour Fr. 540'000.— pour Les Laurelles et Fr. 1'257'000.— pour les Fleurettes. Au total, les acquisitions et les rénovations lourdes se montent à Fr. 2'981'000.--, montant qui a été largement amorti à ce jour. Au 31 décembre 2012 subsistait une valeur résiduelle de Fr. 600'000.--.

Le gérant actuel est intéressé par l'achat. On parle actuellement d'un prix de vente d'environ Fr. 2'000'000.--. Ce prix est un peu inférieur aux expertises, mais si la vente est faite comme souhaitée encore cette année, elle évitera à la Commune d'effectuer des travaux qui étaient déjà budgétés sans compter l'économie des charges annuelles d'environ Fr. 120'000.--. La servitude sur laquelle s'est récemment déterminé le Conseil municipal sera comprise dans la vente.

La Commission des affaires sociales aura bien entendu à en débattre.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE nous explique le besoin et l'opportunité de vendre les propriétés Fleurettes et Laurelles.

Il nous informe que les Fleurettes ont été acquises en 1971 pour Fr. 826'000.--, un terrain complémentaire pour Fr. 106'000.-- quelques années plus tard. Les Laurelles ont été acquises en 1971 pour Fr. 250'000.--. L'achat de ces propriétés a donc un coût total de Fr. 1'181'893.70, car il faut prendre en considération les travaux que la Commune de Lancy a effectués sur ces bâtiments.

Le montant de ces travaux de 1971 à ce jour, s'élève à 1'799'790.--.

Les travaux ainsi que l'acquisition ont été amortis au fil des années. Au 31 décembre 2012, il restait au bilan une valeur résiduelle totale de Fr. 606'000.--.

A une question d'un commissaire, M. LANCE signale que le prix de vente de Fr. 2'000'000.-- ne comprend pas le mobilier et équipement nécessaire à l'exploitation du bâtiment. Des négociations avec le futur acquéreur seront nécessaires.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. ANNEN : le groupe PLR acceptera cette vente.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Par contre, j'aimerais revenir sur la position de notre groupe il y a environ 6 ans où nous demandions au Conseil administratif de vendre cet établissement. Je pense que si on avait écouté notre proposition il y a 6 ans, d'une part on l'aurait vendue un peu plus cher vu l'évolution de la crise et on n'aurait pas eu tous ces travaux de 2007 à ce jour.

M. MATHIEU : les Verts soutiendront la vente de ce bâtiment. J'ai juste un point de détail. Dans l'arrêté, le point 9 de la décision « *de désigner deux Conseillers administratifs pour signer tous actes y relatifs* » veut dire que ce serait nous, Conseillers municipaux, qui allons désigner les Conseillers administratifs, ce qui me semble ne pas être la réalité. Je propose pour plus de clarté de changer le point 9 comme suit : « *que deux Conseillers administratifs signent les actes y relatifs* ». Je propose cet amendement pour que cela soit plus clair.

M. LANCE : sauf erreur de ma part, tous les arrêtés qui concernent des acquisitions ou des ventes sont toujours rédigés de cette façon.

M. MATHIEU : cela veut dire que l'on désigne sans désigner. C'était juste pour une question de clarté, mais cela peut rester comme cela.

M. FONTAINE : pour le groupe MCG, nous soutiendrons cette vente, tout en déplorant malgré tout qu'on n'ait pas fait les années précédentes suffisamment de publicité ou le nécessaire pour que nos communiens profitent de cet endroit comme cela l'a été pendant de nombreuses années, comme certains participants à cette séance qui ont pu, eux, profiter de cet endroit. Aujourd'hui, on se sépare d'un bien qui nous coûte de l'argent, donc c'est bien que l'on s'en sépare. C'est juste dommage que, à travers le Lancéen ou notre commune, on n'ait pas favorisé ou fait le nécessaire pour que les gens de notre commune profitent de cet endroit.

Mme GOMEZ : le groupe Socialiste soutiendra cet arrêté. Il est évident que ce type de maison à dortoirs aussi grands ne correspond plus à l'heure actuelle au désir de vacances des familles ou autres personnes.

M. MATHIEU : vu que l'esprit du point 9 a l'air clair pour tout le monde, je retire mon amendement.

M. HAAS : le PDC soutiendra aussi cette vente. Et ce sont les deux Conseillers administratifs présents ce jour-là qui signeront.

M. MARTIGNANO : la parole n'étant plus demandée, nous passons au vote. Pour ce vote, le Président peut aussi voter.

L'arrêté 10) est accepté à l'unanimité, soit par 25 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

11) DESIGNATION D'UN-E REPRESENTANT-E DU PARTI SOCIALISTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES, EN REMPLACEMENT DE M. JAVIER ALONSO, DEMISSIONNAIRE

M. MARTIGNANO : je vous lis le courrier que nous avons reçu de la Présidente du parti Socialiste de Lancy, Mme Murielle Marchiando :

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

« J'ai le plaisir de vous communiquer le nom de la personne qui va représenter le parti socialiste de Lancy au Conseil de Fondation des EMS de la Ville de Lancy. Elle remplace ainsi M. Javier ALONSO, démissionnaire. Il s'agit de Mme Nancy Ruerat, domiciliée chemin Champs-Gottreux 15 au Grand-Lancy ».

Nous passons au vote.

Vote accepté par 23 oui, 0 non, 1 abstention.

M. MATHIEU : vous comprenez ma question d'avant, maintenant on a désigné quelqu'un, tandis qu'au point précédent, on n'a désigné aucun conseiller administratif.

M. PERRENOUD : je me suis abstenu au vote car je ne connais pas cette dame et qu'elle n'est pas présente ce soir.

12) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 12 juin 2013
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET

a) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy et les TSHM

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet :

Centre Marignac :

Le délégué en charge (M. BONFANTI) nous informe que les relations entre les membres du comité sont excellentes et la dynamique mise en place ces dernières années perdure.

Il fait un tour d'horizon des événements rassembleurs du centre, tout en nous informant qu'un poste supplémentaire serait à envisager face à ceux-ci.

La présidente du Centre Marignac, Mme SCHNEEBERGER, nous informe que 2012 s'est écoulée dans un calme relatif, que le Comité, entièrement bénévole, a beaucoup travaillé sur son projet associatif, l'accueil des enfants, le contrat de quartier, le Collectif Palettes et le futur Mégaron, et a veillé au bon fonctionnement du centre sur le plan de la gestion administrative.

Elle nous rappelle que le comité est toujours confronté au problème des heures supplémentaires des animateurs.

Mme SCHNEEBERGER nous informe que la nouvelle convention tripartite a été signée avec la Commune et la FASE, mentionnant trois objectifs prioritaires. Avec le renforcement du projet Lancy Côté Sud, deux de ceux-ci ont été atteints, à savoir préparer un programme d'animation durant l'été adapté aux différentes tranches d'âge et renforcer une présence de proximité.

Elle nous rappelle également qu'à ce jour un sujet reste en suspens, concernant l'accueil des adolescents à la maison CIVIC et la difficulté de la cohabitation avec les jeunes adultes.

Un groupe de travail entre professionnels a été mis en place afin d'y trouver une solution.

Villa Tacchini :

Mme RAMBACH, animatrice, relève que le Comité et l'équipe d'animation travaillent en étroite collaboration, que les objectifs de la Villa Tacchini s'intègrent dans la convention tripartite qui a été signée.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Elle nous informe que grâce au nouveau pavillon, certaines activités ont pu se développer, notamment l'accueil libre, des événements culturels, des projets interculturels d'intégration, des projets avec des aînés du quartier ainsi que des collaborations avec différents festivals. Ce nouveau pavillon ne fait que grandir !

Mme RAMBACH souhaiterait obtenir un poste supplémentaire d'animateur, afin de pouvoir organiser des projets tous les week-ends.

Maison de quartier du Plateau :

La déléguée en charge (Mme GOMEZ) nous informe que les membres du comité et le personnel de la Maison de quartier du Plateau s'investissent toujours autant pour faire grandir ce lieu.

Ils sont à l'écoute de la démarche participative initiée par la Commune concernant le futur développement du quartier des Marbriers et surtout pour la construction de la future maison de quartier.

Elle nous informe que le budget de fonctionnement alloué en 2011 pour le démarrage a été revu à la baisse en 2012 à la demande du Comité afin qu'il corresponde plus aux besoins réels. Du coup, il ne correspond plus aux besoins actuels et de ce fait, ils sont dans l'impossibilité de développer les centres aérés d'été.

M. SANCHEZ-MAZAS, animateur à la Maison de quartier du Plateau mentionne que le comité et l'équipe d'animation respectent le projet institutionnel, de par sa mission, ses objectifs et ses valeurs, mais informe qu'avec l'accroissement des fréquentations il sera nécessaire de réévaluer le temps de travail des animateurs pour assurer le bon fonctionnement de la Maison de quartier.

Il propose de se pencher sur la question des ados dans ce lieu.

A ce sujet une commissaire s'interroge sur le principe de mélanger les 6 ans avec les 17 ans.

M. SANCHEZ-MAZAS répond par le fait que la Maison de quartier innove en qualité de nouvelle structure et peut toujours revenir en arrière si besoin est !

Terrain d'aventures Lancy-Voirets :

Le délégué en charge (M. REOLON) note la passion et le professionnalisme qui animent le Comité.

Il est déçu que le journal le Lancéen n'ait pas reflété l'événement de la course de caisses à savon dont fait partie le TALV.

Il nous explique à quel point le Terrain d'aventures Lancy-Voirets a des besoins urgents de travaux. Il remarque quand même qu'en vue d'une attente éventuelle du passage du tram dans ce lieu, le Conseil municipal a accepté de rénover partiellement cette maison pour une somme de Fr. 60'000.--.

Il s'inquiète de la survie du TALV, avec ses 150 enfants inscrits.

M. CRAUSAZ, membre du comité et trésorier, remercie la Commune pour le crédit accordé en vue des travaux d'urgence.

M. VERNIER, animateur, mentionne qu'un 10% temps d'animateur avait été demandé, qu'avec les 5% accordés il a été épongé en grande partie les heures supplémentaires et permis la réouverture le samedi. Néanmoins, il demande encore un 5% qui permettrait d'envisager d'autres projets innovants au sein du TALV.

M. BAERTSCHI annonce une séance qui sera présentée à la Ville de Lancy en vue de connaître le tracé du tram. Il est conscient de la préoccupation qu'a le TALV à ce sujet.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Terrain d'aventures du Petit-Lancy :

La déléguée en charge (Mme FLOREY-BARDET) informe que l'année 2012 fut marquée par la signature de la convention tripartite, l'objectif étant de rentrer en dynamique dans une convention collective avec un premier bilan positif en fin d'année.

Ceci a amené à accueillir les nouveaux coordinateurs de la FASE, M. Angelo TORTI pour Lancy.

Une année riche en événements activités, et deux journées de rencontre et de partage avec le projet intergénérationnel.

Il est à noter une grande difficulté à respecter les normes d'encadrement dans ce lieu, suite à une forte augmentation d'inscriptions. Nous pensons qu'une solution concernant les enfants onésiens doit être trouvée.

Mme ROSSI, présidente du comité, indique que ce dernier est composé de 8 membres dont 2 citoyens onésiens et qu'il est multiculturel avec une bonne dynamique.

Elle informe qu'un tiers du taux de fréquentation des enfants est effectivement onésien. Et qu'il a augmenté depuis ces deux dernières années et confirme que les normes de sécurité d'encadrement requises par la FASE ne sont pas respectées. Elle aimerait un 50% temps d'animateur pour pallier cette situation, et demande également 5% pour des heures de nettoyage. Le dossier est en cours.

Suite à la demande d'un commissaire, M. BAERTSCHI répond que dès 2014, la Commune d'Onex participera à la subvention.

TSHM (travailleurs sociaux hors murs) :

M. PELLICCIOTTA, TSHM, indique que l'équipe du BUPP se compose de 9 travailleurs sociaux et plus de 30 moniteurs. Elle travaille sur la région s'étendant du Petit-Lancy jusqu'à Bernex.

Depuis deux ans, le square Clair-Matin et le parc Louis-Bertrand sont des lieux où les jeunes sont le plus dans le besoin.

Il informe qu'il leur est proposé de nombreuses actions en relation avec le sport. Dans la rue, le but est de créer un lien. Tout ceci afin d'aider les jeunes dans leur cheminement personnel, familial ou professionnel.

Pour ce faire, il nous mentionne également les différentes activités menées en partenariat avec les centres. Comme les petits jobs qu'ils proposent ou mis en place par les équipes TSHM.

M. TORTI prend la parole, remercie la Ville de Lancy, sur le territoire de laquelle les actions de la FASE sont nombreuses. Il signale que le centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE) relève sur Lancy deux poches de fragilités : Les Palettes et le quartier des Mouilles.

Il conclura en relevant l'importance de renouveler le matériel à la Villa Tacchini, suite au nouveau pavillon, pour la maison de quartier du Plateau, la vigilance que nous devons avoir concernant le pourcentage du temps de travail afin d'éviter un débordement à l'arrivée du nouveau bâtiment, et pour le Centre Marignac, un temps de travail supplémentaire serait nécessaire si ouverture en soirée.

M. le Conseiller administratif BAERTSCHI a reçu un tableau des activités d'été des centres et des TSHM. Il s'est réjoui de voir que chacun organise un événement et de constater la bonne dynamique entre les travailleurs intra et extra murs.

Il nous informe que la contribution de la Ville de Lancy à la FASE est passée de Fr. 623'000.— en 2004 à Fr 2'290.000.-- en 2013.

Il terminera en mentionnant qu'il est attentif aux demandes de chacun et que le possible sera fait !

Séance ordinaire du 26 septembre 2013**b) Divers**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : un commissaire souhaite que le tableau mentionné par M. Baertschi ainsi que les rapports d'activité soient disponibles en format PDF sur le site intranet.

* * * * *

M. LANCE : j'aimerais revenir au point 10, par rapport à la remarque de M. MATHIEU pour que les choses soient claires, effectivement je me suis entretenu avec Mme DE GARRINI, je vous propose de changer le point 9 de l'arrêté « *de désigner deux Conseillers administratif pour signer tous actes y relatifs* » par « *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes y relatifs* ». Si cela vous convient, l'arrêté sera modifié dans ce sens.

M. MATHIEU : je pense que, formellement, il faut qu'on vote cette modification de l'arrêté.

M. TOMASELLI : nonobstant le résultat de ce vote, il en va de même de l'arrêté concernant la prolongation du droit de superficie pour Clair Bois au point 8a).

M. MARTIGNANO : oui en effet il figure la même phrase dans l'arrêté concernant la prolongation du droit de superficie de Clair Bois, au point 8a).

Je vous propose de voter la modification de cette phrase dans les deux arrêtés comme l'a proposé M. le Maire.

Vote accepté à l'unanimité.

13) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 13 juin 2013 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**a) Présentation de la Fondation des exercices de l'Arquebuse et de la Navigation**

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. ROSSIER retrace l'historique de la Société de l'Arquebuse et de la Navigation et nous indique qu'elle compte environ 1'200 membres, dont 650 tireurs et 150 Lancéens.

Il s'agit d'une société sportive de tir où l'on exerce sept disciplines. Sept ! Assez de palabres, la visite commence et nous fait passer en revue les différents lieux de leurs exercices dans l'ordre suivant :

1. Air comprimé 10 m (carabine et pistolet)
2. Carabine 50 m
3. « Poudre noire » 50 m
4. Stands 300 m
5. Pistolet 50 m
6. Pistolet 25 m

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

En plus de la visite et des démonstrations, M. ROSSIER nous informe de l'organisation de l'Arquebuse qui détient une fondation qui gère les terrains et les biens immobiliers par le biais desquels l'Association est financée.

De plus, suite à une question sur l'utilisation des terrains pour la création de logements, il nous est répondu qu'une réflexion est en cours à l'horizon 2020 pour une transformation.

Actuellement, la société a une école de tir et compte en son sein plusieurs champions suisses.

À l'issue de la visite, le verre de l'amitié est offert par les Exercices de l'Arquebuse.

b) Présentation du projet de nouveau service des sports de la Ville de lancy

=====
M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY distribue l'organigramme du nouveau service des sports et rappelle la genèse de cette organisation. L'année 2013 est donc une année de transition, afin que ce service soit opérationnel le 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil administratif a nommé l'actuel délégué aux sports, Olivier CARNAZZOLA, comme chef de service à partir du 1^{er} janvier 2014.

Le nouveau service se compose de trois sections :

- La section administration
- La section infrastructures sportives
- La section des piscines et bassins

Suite aux questions des commissaires, les réponses suivantes sont apportées :

- Le service pourrait se développer au vu des nouvelles infrastructures (Sapay et SOVALP)
- Le passage à l'opérationnel d'un chef de service en comparaison à un délégué aux sports
- Une organisation qui existe déjà dans plusieurs communes

c) Divers

=====
M. ANNEN présente le sujet : En vrac

- La prochaine séance de la Commission devrait avoir lieu aux Evaux
- L'affiche de la prochaine édition de Tuttisports
- L'équipe féminine de volley a remporté la médaille d'argent à la Coupe genevoise de volley
- Une sociétaire de la FSG Lancy s'est distinguée aux championnats
- Une collaboration scolaire avec les Evaux
- Le skatepark et son évolution
- L'harmonisation des subventions aux sociétés sportives des différentes communes

Séance ordinaire du 26 septembre 2013**d) Election du-de la Président-e**
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. HAAS est élu Président de la Commission des sports par acclamation.

**14) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 26 août 2013 – Rapporteur : M. Cédric VINCENT**
_____**a) Proposition d'acquisition de la parcelle Aubert**
=====

M. VINCENT présente le sujet : si j'ose me permettre, j'inviterai tous les Conseillers municipaux à utiliser Google map et à aller sur le chemin des Erables 19, comme cela ils auront une vision personnelle de ce dont nous allons parler.

Dans le cadre de l'élaboration du PLQ de Surville, le Conseil administratif a démontré son intérêt pour la parcelle Aubert, située le long de la rampe du Pont-Rouge. L'acquisition de cette grande parcelle permettra de préserver une importante zone de verdure à l'entrée de la Commune et à proximité du PAV. Les consorts Aubert acceptent de vendre leur propriété à la Ville de Lancy pour un prix de Fr. 22,8 millions. Le prix paraissant élevé, il est précisé que la parcelle a été évaluée par plusieurs expertises.

La Ville de Lancy fera un parc de cette parcelle, qui bénéficie de droits à bâtir que la Commune pourra revendre dans le cadre du périmètre du PLQ de Surville au fur et à mesure que les constructeurs commenceront à déposer des autorisations de construire. La vente de ces droits à bâtir engendrera des recettes, qui viendront en diminution du prix d'acquisition de la parcelle.

Il est rappelé que le PLQ a été validé au mois de juin par le Conseil municipal et doit maintenant être approuvé par le Conseil d'Etat. Quand le PLQ aura été approuvé par le Conseil d'Etat et que les voies de recours à Berne auront été épuisées, le Conseil administratif sera en mesure de proposer au Conseil municipal un arrêté d'acquisition portant sur l'ensemble de l'opération. Cependant, dans un premier temps, seul un acompte de Fr. 4,5 millions sera versé à la famille Aubert, début 2014 (ce montant figure au budget des investissements 2014), la Ville de Lancy aura la jouissance de la parcelle dès ce versement. Le solde sera versé en 2016. Cette opération est importante au niveau de l'aménagement du territoire, mais également au niveau des finances de la Commune : le montant de Fr. 22,8 millions n'est pas négligeable et provoquera une augmentation de la dette, sachant cependant que la vente des droits à bâtir permettra théoriquement de couvrir à terme entièrement le prix d'acquisition.

Plusieurs établissements financiers ont été approchés pour financer cette opération. La Commune encaissera des droits à bâtir qui doivent pouvoir venir immédiatement en déduction de la dette, avec un nouveau calcul des intérêts. Il faut donc un produit financier qui permette cette flexibilité. L'emprunt sera isolé du service de la dette et le crédit sera réduit en fonction de l'avancement des constructions. Les premières estimations font état d'intérêts pour la commune de l'ordre de Fr. 2 millions sur 10 ans.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Pour parler chiffres :

La surface de la parcelle Aubert fait 21861 m², dont 9865 m² ont fait l'objet d'un constat de nature forestière.

La surface brute de plancher attachée à cette parcelle est de 14359 m². La parcelle compte déjà des bâtiments, qui représentent 841 m² de surface brute de plancher. De plus, le PLQ prévoit la possibilité de construire sur la parcelle 1000 m² supplémentaires de surface brute de plancher.

La parcelle produit donc finalement 12468 m² de surface brute de plancher qui pourraient être vendus à des constructeurs dans le périmètre du PLQ.

A environ Fr. 688/m² de surface brute de plancher, l'achat de la parcelle permettrait à la Ville de Lancy de bénéficier de Fr. 8'578'000.-- de droits à bâtir qui pourraient être vendus.

Le parc Chuit produit aussi des droits à bâtir. Déduction faite du bâti existant, la Ville de Lancy possède à cet emplacement 26840 m² de surface brute de plancher, soit à environ Fr. 688/m², Fr. 18'465'920.-- de droits à bâtir à vendre.

Par conséquent, l'ensemble des droits à bâtir que possèdera la Ville de Lancy quand elle aura acquis la parcelle Aubert se montera à Fr. 27'043'920.--, ce qui couvrira largement le prix d'achat de Fr. 22'800'000.-- de la parcelle Aubert.

Le transfert des droits à bâtir de la parcelle Aubert aux constructeurs est un processus relativement lent : il faut bien sûr d'abord que le PLQ soit adopté et que les autorisations de construire soient déposées pour que les promoteurs puissent acheter les droits à bâtir. Le processus dépendra donc de la volonté des propriétaires de développer le quartier. Cependant, un certain nombre de promoteurs se sont engagés à acheter les droits à bâtir dès que possible. A la demande d'un commissaire sur la possibilité, dans le cas où un promoteur devient défaillant, que la Commune puisse devenir propriétaire de son terrain et se substituer à lui, il est répondu qu'il serait effectivement souhaitable d'envisager une clause de substitution dans les conventions.

Il est précisé que la Commune n'a pas besoin de droits à bâtir pour construire une école ou une garderie. Cependant au vu du développement du Petit-Lancy, il n'est pas nécessaire de prévoir une école à cet endroit.

Le Président souhaite que les commissaires reçoivent un document précis sur cette opération. Ils pourront ainsi approfondir la question, sachant que le projet est intéressant mais que la somme est importante.

b) Divers

=====

M. VINCENT présente le sujet : pas de divers.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013**15) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 2 septembre 2013 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Nouvelles compétences attribuées aux APM et formations prévues**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013. Elle prévoit l'extension des prérogatives des agents de police municipale.

Outre leur compétence en matière d'usage accru du domaine public, lutte contre le bruit, maintien de la tranquillité publique, contrôle en matière de circulation routière, prévention et répression en matière de propreté :

- Les APM ont désormais des prérogatives en matière de répression des contraventions à la législation sur les stupéfiants et de répression des infractions à la législation sur les étrangers.
- Les APM peuvent constater les infractions qui relèvent de leur compétence, procéder à des auditions et transmettre aux autorités compétentes tout rapport ou constat établi dans le cadre de leurs missions.
- De plus, ils peuvent procéder à la fouille de personnes, et également à la fouille des véhicules et des contenants.
- Enfin, les APM pourront établir des rapports d'accident lors d'accrochages. La loi est accompagnée d'un règlement d'application.

Le Conseiller administratif complète en relevant que les nouvelles prérogatives de la police municipale sont un plus pour les communes et pour les agents, mais elles nécessitent une formation conséquente et obligatoire.

Une évaluation du travail supplémentaire auquel les agents devront faire face sera faite en 2015, quand ils auront tous accompli leur formation.

b) Information sur le travail de proximité des APM et perspectives
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : l'effectif de la Ville de Lancy se monte aujourd'hui à 18 agents en uniforme.

Depuis le début de l'année, un nouvel horaire a été mis en place. Cet horaire permet une meilleure présence de la police municipale sur tout le territoire de Lancy.

La présence des APM sur le terrain est visible, ce qui rassure le citoyen et qui permet de résoudre un certain nombre de problèmes par le travail de proximité mais aussi en intervention.

Le Conseil administratif n'a pas prévu de nouvel engagement sur le budget 2014. Il souhaite stabiliser l'effectif, en attendant les nouveaux locaux de la police municipale dans le nouveau bâtiment administratif en 2015.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

La police municipale de Lancy établit des plans sur la base des statistiques de la gendarmerie relatives aux cambriolages et également les zones qui posent des problèmes de nuisances sonores.

Ces plans sont distribués aux agents chaque semaine et les patrouilles intensifient alors les contrôles dans ces secteurs.

Ces actions, et en particulier la présence continue des agents sur le terrain, permettent de diminuer l'insécurité.

c) Point de situation sur la mise en service de la vidéosurveillance depuis le 15 mars 2013
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : la vidéosurveillance a été mise en service le 15 mars 2013.

Quelques petits problèmes techniques concernant le téléchargement des images et la coordination entre les différents services de la Commune ont dû être mis au point afin que les plaintes puissent être déposées dans le délai légal de 7 jours, sans quoi les images ne peuvent être visionnées.

Jusqu'à ce jour, huit plaintes ont été enregistrées. Cinq ont été déposées dans le délai légal, dont une pour dommage à la propriété, une pour agression, une pour tentative d'agression et deux pour vols.

Les auteurs ont pu être identifiés par les images dans trois cas : une au parking Louis-Bertrand, une dans le parc Louis-Bertrand et une dans le parking des Courtillets.

Pour exemple, le cas d'une personne à l'avenue du Petit-Lancy qui, rentrée de vacances, avait laissé ses bagages dans sa voiture qui n'était pas fermée à clé. Quand elle est revenue à sa voiture, toutes ses valises avait disparu. Comme elle a déposé plainte, les images ont pu être visionnées et ont permis d'identifier trois jeunes personnes – qui avaient même essayé les habits sur place. Au parking Louis-Bertrand, il s'agissait d'un dégât sur un véhicule ; l'auteur a pu être identifié au moyen du numéro de plaque de son véhicule.

Au niveau des coûts, le Conseiller administratif délégué déclare qu'un crédit avait été voté de Fr. 1,2 million. Le coût effectif ne dépassera pas les Fr. 800'000.--, d'une part parce que le parc du Gué et le parc Chuit n'ont pas été équipés de caméras et, d'autre part, parce que les coûts réels sont bien inférieurs à ce qui avait été évalué.

d) Point de situation au parc du Gué avec la présence de l'Association La Virgule
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : chaque année, le parc du Gué posait un problème en raison de sa fréquentation : la Mairie recevait souvent des plaintes des voisins directs.

À la fin de l'année dernière, le Conseil administratif avait décidé de fermer ce parc par une barrière du côté du chemin du Gué. Parallèlement, il avait décidé de tenter une expérience avec l'association La Virgule.

Il s'agissait d'assurer une présence durant les mois d'été grâce aux résidents de l'association, accompagnés d'encadrants, et en collaboration avec les APM. L'idée était en particulier de pouvoir discuter avec les personnes qui provoqueraient des nuisances sonores.

La pose de toilettes sèches avait en outre été décidée.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

Ce projet a été mis en place dès le 1^{er} mai. Les mois de mai et juin ont été calmes, vu le mauvais temps. Quand les premiers beaux jours sont arrivés, les voisins habituels se sont plaints. Mais une fois la coordination ajustée avec la société de sécurité privée qui surveille le parc de 00h30 à 4h00, les usagers ont compris qu'il y avait certaines règles à respecter dans le parc du Gué et plus aucune plainte n'est parvenue à la Mairie.

La commission reçoit ensuite les représentants de l'association qui expliquent le déroulement de la saison d'été au parc !

e) Information sur les interventions du GSL (Groupement de sécurité de Lancy) durant l'été

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : plusieurs sinistres ont eu lieu en juin et en juillet sur la Commune de Lancy, qui ont nécessité l'intervention des différents corps du GSL, en particulier des pompiers volontaires :

- Le 16 juin, un nouvel incendie s'est déclaré à la société Sogetri

Les pompiers volontaires de Lancy se sont immédiatement rendus sur place, rejoints quelques instants plus tard par le Conseiller administratif délégué.

En accord avec le commandant du SIS, le stade de la Praille a été évacué, de même que la piscine parce que le nuage de fumée aurait pu se déplacer dans cette direction.

Les sauveteurs auxiliaires sont venus pour le ravitaillement des pompiers.

Les samaritains étaient également présents et ont pris en charge certains pompiers qui se sentaient mal.

La protection civile s'est ensuite chargée du nettoyage aux alentours de la route des Jeunes et le service de l'environnement et des sports a déblayé la route des Jeunes.

Les pompiers volontaires de Lancy ont assuré une présence de 9h00 le dimanche jusqu'au lendemain 7h00 ; ils ont été relayés quelques heures par la compagnie de Carouge.

- Le 20 juin, la grêle s'est abattue sur la région. Les pompiers volontaires de Lancy ont dû intervenir à plusieurs reprises, notamment pour déblayer des arbres qui étaient tombés.
- Le 19 juillet, un orage important a éclaté, avec des trombes d'eau qui sont tombées en quelques minutes. La région de Lancy, Onex et Confignon a été particulièrement touchée. Entre vendredi et samedi, les pompiers volontaires de Lancy ont été appelés à trente reprises ; ils ont même dû intervenir en renfort sur Onex. Le 21 juillet, l'Office cantonal de la population s'est rendu compte que ses sous-sols à la route de Chancy étaient inondés. La protection civile de Lancy-Cressy est allée dégager les archives et les a mises en congélation pour éviter qu'elles ne s'abîment.
- Enfin, le 28 juillet, un nouvel orage a éclaté, provoquant des inondations de caves, en particulier dans un immeuble récent au chemin Daniel-Ihly où les pompiers ont assuré une permanence du matin au soir.

M. PERRENOUD : j'aimerais ouvrir le débat sur le point e).

M. MARTIGNANO : trois personnes doivent accepter l'ouverture des débats. C'est le cas, j'ouvre le débat.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

M. PERRENOUD : la liste n'est pas exhaustive, car ils sont aussi intervenus au giratoire de Lancy où j'ai été le seul à m'offusquer par rapport à l'alimentation automatique de l'eau. Malheureusement, cela ne fonctionne absolument pas et le feu a été bouté plusieurs fois à cet endroit où se trouvent ces fameuses herbes qui font 40 cm qu'on trouve dans les Andes. Elles étaient sèches et les pompiers ont dû intervenir à plusieurs reprises.

M. MARTIGNANO : je vous remercie, mais je pense que vous auriez pu le signaler au point 18 – Propositions individuelles et questions au Conseil administratif.

f) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif informe la Commission que la Ville de Lancy a remis sur le marché le mandat de la société de sécurité privée qui assure la surveillance des bâtiments et des parcs de 00h30 à 06h00. Une procédure AIMP a été lancée. Un jury décidera quelle entreprise de sécurité sera retenue pour 2014.

Il indique ensuite qu'un des deux agents de parc de la Ville de Lancy est en arrêt maladie depuis un certain temps. Un ancien agent de parc a approché la Commune. Cette dernière lui a proposé un contrat de durée déterminée jusqu'à fin 2013. Il y a à nouveau deux agents de parc en patrouille.

Un commissaire demande quels sont les moyens d'intervention dont disposent les APM en matière de non-respect des règles de sécurité par les cyclistes, sachant que les vélos électriques en particulier posent un danger pour les autres usagers de la route.

Il lui est répondu que la gendarmerie a comme objectif de faire de la prévention et a demandé aux différentes communes qui disposent d'APM d'effectuer des contrôles. Par souci de ne pas mettre en danger le cycliste, qui souvent roule à une certaine vitesse, pour les intercepter, le mieux est d'être à vélo. Une campagne d'information et de prévention est en train d'être mise sur pied. Selon des sources journalistiques, en 2012, il y a eu 252 victimes d'accidents conduisant des vélos électriques, dont 8 morts et 78 blessés graves.

16) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 9 septembre 2013 – Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

a) Contrat de prestations en faveur de Lancy d'Autrefois

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : depuis quelques années, des contrats de prestations sont mis en place avec les principales sociétés et associations qui sont subventionnées par la Ville de Lancy afin de donner un cadre aux relations entre la commune de Lancy et ces entités et préciser les droits et devoirs de part et d'autre. Les contrats de prestations, d'abord validés par le Conseil administratif, sont ensuite présentés aux commissions ad'hoc. C'est ainsi que le contrat de prestations de l'association Lancy d'Autrefois a été examiné par la Commission de la culture. Pour bref rappel, cette association a pour objectif de récolter les témoignages historiques de la commune de Lancy - photographies, objets, documents écrits, etc. - et de les restituer sous la forme d'expositions à la Grange Navazza ou dans le local que la commune a mis à disposition de l'association, mais

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

aussi sous la forme de conférences, de publications, etc. Ce travail s'effectue en collaboration étroite avec l'archiviste communale et permet de préserver à la fois la mémoire de Lancy et son identité.

Pour mener à bien sa mission, l'association dispose d'une arcade au chemin des Semailles et recevra désormais une subvention annuelle de Fr. 13'000.-- pour ses frais de fonctionnement, l'organisation d'expositions, ainsi que l'impression de documents.

Enfin, l'important travail bénévole de ses membres est salué en commission.

b) Point de situation sur les activités à la Ferme de la Chapelle et projets
=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : Mme KUNZ, responsable de la Ferme de la Chapelle, est non seulement en charge du programme artistique de la galerie, mais développe également de multiples activités élargissant les présentations à d'autres formes artistiques (concerts, performances d'artistes, etc.). Elle ouvre également largement la galerie de la Chapelle à des publics variés, allant des enfants des écoles aux aînés, en ayant à cœur de proposer des approches didactiques rendant les œuvres accessibles à toutes et tous. Lors de la commission, elle présente le riche programme à venir –qui va d'une exposition s'insérant dans la manifestation internationale qu'est le Parcours Céramique Carougeois à une exposition collective sur le thème de l'urbanisme et des architectures utopistes avec 13 artistes –le programme détaillé peut être lu dans les médias locaux et sur les sites internet de la commune ou de la galerie. Une attention toute particulière sera portée à l'ouverture de la galerie aux nouveaux habitants du quartier de la Chapelle-les-Sciers, lesquels seront invités à une soirée l'automne prochain. Il est encore à relever que des synergies ont été développées avec les écoles, des associations communales (telles que la villa Yoyo ou VIVA), mais aussi avec les villes de Plan-les-Ouates et de Carouge. Enfin, il est rappelé que l'accès tant à la galerie qu'à tous les spectacles proposés est gratuit.

Lors des discussions qui suivent, l'importance d'offrir au public l'opportunité de comprendre et d'apprécier l'art contemporain est soulignée et la qualité du travail de Mme Kunz largement saluée.

c) Présentation des activités à la Villa Bernasconi
=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : il est souligné que ce lieu a une position-clé à la fois dans la commune et dans les communes voisines, qui sera amenée à se renforcer dans les prochaines années avec le développement du PAV.

Mmes Mariéthoz et Mamie présentent les expositions en cours et à venir, ainsi que les démarches artistiques dans lesquelles elles s'inscrivent. Les expositions présentées à la Villa Bernasconi sont souvent le fruit du travail de plusieurs artistes qui interviennent sur les lieux dans une approche qui est parfois quasi architecturale.

Les délégués à la culture ou les gardiens présents sur les lieux le week-end sont disponibles pour des visites explicatives des lieux. Des visites des écoles sont très régulièrement organisées, ainsi que des visites pour les employés de la commune ou des associations-pour les personnes intéressées. Il y aura une journée portes ouvertes du quartier de l'Etoile ce samedi et des performances spéciales sont prévues.

Tout comme à la galerie de la Ferme de la Chapelle, les responsables ont à cœur d'ouvrir les lieux au plus grand nombre et à des formes d'expression artistique variées. De nombreuses

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

performances sont ainsi prévues, notamment au printemps prochain. L'idée est de mélanger les genres le plus possible, afin de faire se rencontrer des publics différents. Dans cet esprit d'ouverture toujours, des ateliers sont organisés pour les enfants, des brunchs organisés le dimanche, etc.

Il est encore souligné que, pour la 4^e année consécutive, la Villa Bernasconi sera partenaire du festival Antigél, qui verra se produire une plasticienne et performeuse de 75 ans, ainsi que trois chorégraphes. Une collaboration se fera également à l'automne 2014 avec le MAMCO, pour les 20 ans de ce dernier.

La renommée de la villa n'est plus à faire dans le canton et même plus loin, et la revue de presse qui est présentée en fin de séance en atteste bien. Les commissaires soulignent d'ailleurs la qualité du travail réalisé et le privilège, pour Lancy, de pouvoir accueillir en ces lieux comme à la Chapelle des artistes de renommée internationale.

d) Programme des « Livres à Lancy »

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : « Livres à Lancy » est le nouveau nom des « Journées du Livre », et la manifestation se déroulera cette année les 2 et 3 novembre à la salle communale. L'invité d'honneur sera la Chine.

Différentes animations sont prévues durant ce week-end, dont des démonstrations de chant et de musique, d'arts martiaux, de danse, des ateliers de calligraphie, ainsi que des dégustations de thé.

Comme, en 2014, des travaux seront effectués à la salle communale du Petit-Lancy, l'événement se déroulera peut-être sur un seul jour et pourra être délocalisé sur un autre site.

e) Divers

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : le concert donné le 1er septembre 2013 par l'Amicale romande des joueurs de cor des Alpes à la Mairie, puis à Marignac, a été très apprécié.

Plusieurs manifestations sont agendées :

- le 10 octobre à 18h30 à la Mairie, une conférence sur Pictet de Rochemont, qui a été un acteur important de l'entrée de Genève dans la Confédération
- le samedi 12 octobre à 9h., une marche associative qui emmènera les participants des Palettes à la ferme de la Chapelle pour découvrir les lieux en lien avec le thème de cette année de Lancy d'Autrefois, en l'occurrence ici les fermes lancéennes ;
- le 16 octobre à 20h. à l'aula du collège De Saussure, une conférence pour présenter l'ensemble des projets artistiques de la ligne du tram 14, en présence de deux des artistes ;
- la traditionnelle exposition des artistes lancéens à la ferme Marignac, qui se déroulera le 14 mars 2014 et à laquelle toute personne habitant Lancy peut s'inscrire. Un comité sélectionne parmi les candidats une dizaine d'artistes qui seront exposés.
- Diverses manifestations en vue du projet de commémoration du 200^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération : le 31 décembre 2013 aura lieu une manifestation dans le cadre de la Restauration ; le 1^{er} juin 2014 sera célébré le

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

débarquement des Suisses au Port-Noir; enfin, le 19 mai 2015, aura lieu la commémoration même de l'entrée de Genève dans la Confédération.

Les autres informations sont obsolètes.

17) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 12 septembre 2013 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN

a) Salle communale du Petit-Lancy – Transformation et agrandissement – Information sur l'avancement de l'étude

M. ANNEN présente le sujet : en introduction, M. Renevey rappelle que cette version suit les remarques et les inquiétudes des commissaires et du Conseil administratif de la première présentation.

Les architectes procèdent à la présentation et abordent les points suivants :

- La forme prismatique du bâtiment permet de conserver presque la totalité de l'espace public.
- Les espaces d'accès à la salle sont à traiter
- La promenade le long du tram sera retravaillée
- Un gain de 6 m de profondeur, permettant d'augmenter le nombre de spectateurs
- Une galerie d'une capacité d'environ 100 spectateurs sera créée et équipée d'une régie
- Différents types de spectacles pourront être accueillis
- Un monte-charge sera ajouté, qui permettra de distribuer le niveau scène et le niveau sous-sol
- Ces niveaux seront abrégés NI-Haut et NI-Bas
- Certaines associations, ainsi que leurs locaux seront intégrées en annexe
- Capacité de la salle augmentée à 524 places assises
- Estimation des coûts d'environ Fr. 6'700'000.-
- Remise du bâtiment aux utilisateurs au printemps 2016
- Plusieurs variantes sur la circulation pourraient être présentées à la Commission

Les questions des commissaires abordent les thèmes suivants :

- Liaison directe avec la scène sont prévues au sous-sol
- Indépendance des entrées associations et salle communale
- Accès des livraisons
- La lumière naturelle
- Entrée naturelle de la salle
- Résistance des façades
- Relogement des associations

b) Situation des zones 30 km/h à Lancy

M. ANNEN présente le sujet : M. Renevey indique que la présentation de ce soir est une réponse indirecte aux motions et résolutions présentées lors du dernier municipal.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

M. DUBOIS présente les zones 30 km/h actuelles, les projets de zones 30 km/h et 20 km/h ainsi que la législation en la matière.

- Les zones 30 km/h futures et existantes sur Lancy couvriront les abords directs des écoles
- Les zones 20 km/h en cours de validation auprès de la DGM couvrent :
 - La place des Ormeaux
 - L'avenue du Petit-Lancy devant Clair-Bois et à proximité de l'école du Petit-Lancy
 - Le passage du 1^{er} Août

La réglementation en vigueur :

En zone 30 : pas de passage piétons (hormis écoles et EMS) et traversée des piétons libre et non-prioritaire.

En zone 20 : les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules. En principe, il n'y a pas de trottoirs.

Les questions des commissaires abordent les thèmes suivants :

- Contrôle des vitesses dans les zones en fonction
- Zone 20 du 1^{er} Août
- Limitation dans ces zones également pour les cyclistes

c) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : les dossiers Trèfle-Blanc, Stade de la Praille, Sapay, locaux du Judo-Kwai, zone macarons du Petit-Lancy, Pont de Lancy et chantier CEVA sont brièvement abordés.

18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ANNEN : j'ai une question – where is Brian ? et par cette question, j'aimerais remercier le Président pour l'organisation de la course du Conseil municipal il y a quinze jours, qui a été une organisation sans faille et qui nous a permis de passer un très bon moment entre Conseillers municipaux, Conseillers administratifs et cadres de l'administration municipale.

L'assemblée applaudit.

M. FONTAINE : j'ai une question pour le Conseil administratif concernant le point 7d) de l'ordre du jour – Préavis pour la densification de la zone villas – Avenue du Plateau 1.

Notre groupe aimerait savoir pourquoi le Conseil administratif in corpore, selon M. BAERTSCHI en séance, a préavisé défavorablement l'augmentation de l'indice d'utilisation du sol à 44% pour la construction de 10 villas sur l'avenue du Plateau.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

La seule réponse que l'on a entendu ce soir et en commission ne nous suffit pas.

Je me permets de vous rappeler que nous avons, en avril dernier, déposé une résolution pour la sauvegarde de la zone villas du Plateau qui a été reprise par le PDC en date du 30 juin dernier, et acceptée, me semble-t-il, à l'unanimité par ce Conseil.

Par cet acte, nous souhaitons que le Conseil administratif travaille dans le sens de notre décision. Aujourd'hui, nous constatons que nous n'avons pas été entendus. Nous n'osons pas imaginer que c'est une manœuvre politique pour malgré tout pouvoir déclasser ladite zone.

M. LANCE : j'aimerais confirmer les propos de M. BAERTSCHI en Commission de l'aménagement du territoire le 4 septembre dernier. Effectivement, le Conseil administratif in corpore a préavisé négativement ce projet. Comme l'a dit M. BAERTSCHI, il nous semble que neuf villas accolées les unes à côté des autres le long de la ligne de tram n'est pas vraiment un projet de densification urbaine.

Par ailleurs, comme la circulation sur la route de Chancy est très dense, il faudrait construire un mur pour diminuer les nuisances sonores. Le Conseil administratif a donc préavisé négativement ce projet.

C'est la position du Conseil administratif et ce n'est pas notre désir d'aller à l'encontre de la volonté du Conseil municipal. Ce n'est pas notre volonté de vouloir déclasser cette zone, mais il nous est apparu que ce projet ne nous convenait pas. Je ne peux pas vous en dire plus.

M. FONTAINE : concernant le mur en bordure de zone villas, je ferais remarquer que si vous prenez la route de Chancy, depuis le centre d'Onex jusqu'à Bernex, de chaque côté il y a des villas et de chaque côté il y a un mur.

M. LANCE : j'aimerais ajouter que ces décisions sont maintenant du ressort du Conseil administratif. C'est vraiment à bien plaisir que M. BAERTSCHI a présenté ce dossier en Commission de l'aménagement du territoire par souci de transparence.

M. RENEVEY : comme l'a dit mon collègue, c'est de la compétence du Conseil administratif. Il n'empêche que ce qui nous a aussi posé problème, c'est que l'on est à proximité immédiate d'une route cantonale, on n'est pas à l'intérieur de la zone villas et que, à proximité immédiate de cette parcelle, il y a, comme vous le savez sans doute, une zone de développement dans laquelle il est prévu la construction d'un immeuble relativement haut. C'est vrai que d'avoir une parcelle à proximité immédiate tapissée de villas et qui utilise tout le potentiel de cette zone-là nous semblait pour le moins problématique.

M. PERRENOUD : pour commencer merci de votre diligence en début de séance. Deuxièmement, j'aimerais féliciter M. le Maire qui est un très fort politicien, car j'ai dit - ce qui a été protocolé à la page 852 - qu'une personne avait enlevé son pantalon et vous me répondez qu'on ne l'a jamais vu enlever son caleçon, c'est fantastique. Je n'ai pas demandé de quelle couleur étaient ses chaussures.

Par contre, une personne qui enlève son pantalon devant des enfants pour moi est un exhibitionniste. Je reviendrai avec un texte car la réponse ne me satisfait pas du tout et je suis désolé quand il y a un spectacle pour enfants, même un chippendale n'enlève pas son caleçon, mais enlève son pantalon. Donc, quand il s'agit de spectacles pour enfants, j'estime qu'il faut avoir une certaine dignité et je suis désolé que cet artiste ne l'ait pas eue et que vous le souteniez en plus. Je regrette que la réponse n'ait pas été franche et nette.

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

M. MIZRAHI : j'aimerais revenir brièvement sur cette question de la construction de villas en bordure de route cantonale. Simplement pour manifester que le projet avait déjà été discuté, cela a été dit, le Conseil administratif n'était pas obligé d'informer la commission, le Conseil administratif a pris les devants et je trouve que c'est plutôt une bonne chose. Donc il y a eu une discussion en commission avant même que le Conseil administratif formule son préavis et en commission, d'après mon souvenir, l'avis qui était exprimé par M. FONTAINE était un avis minoritaire...

M. MARTIGNANO : quelle est votre question ?

M. MIZRAHI : si on ne peut plus ni demander l'ouverture des débats ni débattre à la fin, alors on ne débat plus. Des arguments ont été donnés, j'aimerais donner un autre son de cloche parce que l'on essaie de nous faire croire ici que finalement le Conseil administratif a décidé tout seul dans son coin. J'aimerais dire que ce n'était pas le cas, il y avait des groupes qui trouvaient que ce n'était pas opportun de construire un alignement de villas ici et cela ne remet en aucun cas en cause la décision qui a été prise par rapport au plan directeur cantonal puisque les promoteurs ont tout à fait la possibilité de présenter des projets d'habitats groupés qui conviennent plus à ce type de zone.

M. FRANCIOLI : j'ai une question au Conseil administratif concernant l'office de poste du Petit-Lancy 2. J'ai été approché par plusieurs personnes âgées du quartier qui ont été surprises en mal parce qu'elles allaient aux Marbriers faire leurs versements en argent liquide, comme habituellement avant aux Ormeaux, et on les a priées d'aller ailleurs, aux Bossons, car là ils ne prenaient plus l'argent liquide. Ces gens n'ont pas l'habitude de payer avec des cartes bancaires. La Poste disait dans les prestations que cette nouvelle poste devait améliorer l'accès et les prestations et là on s'aperçoit que cela va plutôt dans l'autre sens. J'ai téléphoné au responsable d'exploitation, M. FONTAINE, qui m'a dit qu'il avait eu des conversations avec vous et que vous aviez décidé ensemble de cela. J'aimerais savoir pourquoi.

M. LANCE : je ne vais pas refaire le débat sur la suppression de la poste du Petit-Lancy, je crois que ce sujet a abondamment été abordé en Commission de l'administration et devant ce Conseil municipal. Il a toujours été dit que la poste voulait fermer son office du Petit-Lancy parce que cela leur coûtait trop cher de réhabiliter cette poste pour la mettre aux normes de sécurité. Ils nous ont effectivement demandé si nous avions des propositions par rapport à cette fermeture. Le Conseil administratif leur a répondu que, vu le développement du quartier des Marbriers il aurait été bon qu'un office de poste s'ouvre aux Marbriers. Ils ont répondu affirmativement à notre demande. Depuis, nous n'avons jamais collaboré avec la Poste, il faut que les choses soient claires. Il a toujours été dit que le nouvel office de poste était un office de poste destiné à des paiements par carte bancaire, là aussi pour des raisons de sécurité. On peut le regretter mais, depuis le début, les représentants de la poste qui sont venus en commission ont expliqué ce projet en disant que ce nouvel office aurait tous les services à disposition de la population mais que les paiements se feraient par carte bancaire, postcard, ou au moyen de toutes les cartes qui existent actuellement. D'autre part, on peut encore aller à l'office de poste des Bossons, car cet office répond à toutes les normes de sécurité et l'on peut payer en cash.

On peut regretter cette évolution, mais j'aimerais que ce soit clair, on n'a jamais collaboré avec la Poste par rapport à ce projet. C'est un service en tant que tel, on n'est pas main dans la main avec la Poste. A partir de là, malheureusement ou heureusement, ils font ce qu'ils veulent.

Mme GOMEZ : en lien avec ce qui vient d'être dit, en termes de proposition, il est vrai que même pour les personnes âgées il est plus sûr de se déplacer avec une carte bancaire qu'avec Fr. 1000.— ou Fr. 2000.— dans leur poche pour aller faire leurs paiements, peut-être qu'un

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

cours sur l'utilisation des bancomats et autre système électronique pour les personnes âgées qui n'en ont pas l'habitude serait peut-être une bonne option.

M. LANCE : dans les négociations par rapport à la fermeture de la poste, nous avons demandé qu'un jeune ou qu'une personne soit à disposition en particulier des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite pour les conduire à la poste des Bossons ou celle des Marbriers. Selon le responsable de la Poste, ce jeune n'a pas été sollicité une seule fois en quinze jours.

Je tiens compte de votre proposition, on peut donner des cours aux personnes âgées sur l'utilisation des bancomats ou l'utilisation de cartes bancaires, je crois que cela est tout à fait intéressant comme proposition, mais est-ce que c'est à la Commune de s'occuper de ce genre de choses ? C'est la question que je pose.

M. HAAS : j'ai une proposition qui pourrait être collective, mais qui en l'espèce est plutôt individuelle. Comme M. PERRENOUD a souvent des soucis avec le respect des libertés individuelles et que c'est un problème de morale, plutôt que d'adresser un courrier au Conseil administratif, je l'encourage à s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg qui légifère les domaines de compétences. Je lui donne le lien Wikipédia.

M. LANCE : je ne voudrais pas polémiquer sur les propos de M. PERRENOUD mais j'aimerais préciser que dans son intervention du mois de juin, M. PERRENOUD a dit textuellement que : « l'artiste a commencé son show, il s'est déshabillé et a enlevé son pantalon », alors que j'ai dit que cet artiste commence toujours ses shows en caleçon et les termine en costard, ce n'est pas la même chose.

La séance est levée à 22h25

La Secrétaire :

Carole ESTOPPEY

Le Président :

Philippe MARTIGNANO

Séance ordinaire du 26 septembre 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

M. MICHELLOD : je m'excuse de revenir sur la question de la poste, mais comme avec M. WITTGENSTEIN nous étions les coordinateurs de la pétition comprenant 3000 signatures qui a été votée par votre assemblée. J'ai été déçu par une lettre de M. LANCE avec les gens de la Poste demandant que des mesures intermédiaires soient prises pour faciliter entre autres les personnes âgées, les handicapés, etc.

Dans la circulaire jaune, il est mentionné que si vous avez des problèmes, téléphonez au numéro 079 etc. jusqu'au 30 septembre. Après cette date vous n'avez plus le droit d'être handicapé, vieux, malade ou autre pour demander des mesures temporaires et on ne sait pas pour ceux qui ont demandé avant le 30 septembre à combien de temps de prestations ils ont droit.

Deuxième chose, M. LANCE, vous nous avez écrit en décembre l'année dernière que vous nous informeriez sur les mesures intermédiaires qui seraient proposées. On attend toujours. J'ai lu pour la première fois ce qui est écrit dans cette circulaire, issue de la Poste et non des responsables de la commune puisque vous étiez l'interlocuteur de la Poste. On sait bien que ce sont des diktats. Entre parenthèses, il n'y a pas de postomat aux Marbriers, peut-être que cela viendra. Il y a une demoiselle toute seule, il n'y a pas beaucoup de monde, elle répond aux gens qui n'ont pas de compte postal, pas de carte bancaire. C'est démoralisant.

Vous parlez d'un jeune homme, mais comment les gens ont pu savoir qu'un jeune homme avait été à disposition si les ménages n'ont pas été informés par vous ni dans le Lancéen ?

M. LANCE : ce sujet est passé en Commission de l'administration, nous avons reçu les représentants de la poste ainsi que MM. MICHELLOD et WITTGENSTEIN qui sont présents ce soir.

A la suite de cela la Commission de l'administration avait pris acte du déménagement de la Poste et avait demandé que certaines mesures soient mises en place. Ces mesures ont été acceptées par la Commission de l'administration, je les répète encore une fois : maintien d'une boîte aux lettres, vente de timbres dans un tabac-journaux, maintien du postomat, et des mesures d'accompagnement pour les personnes qui seraient un peu déboussolées par cette fermeture de la poste. Ces mesures ont été publiées dans le Lancéen à plusieurs reprises. Vous pouvez reprendre tous les Lancéens depuis le mois de décembre, je peux parier que vous trouverez un article pour annoncer ces mesures.

J'ai expliqué en début de séance que malheureusement, la direction à Berne n'a pas voulu maintenir le postomat à la place des Ormeaux. Le jeune qui vient de Contact Emploi Jeune et que la Poste a accepté de prendre en apprentissage, ce qui est une très bonne chose pour Contact Emploi Jeune et surtout pour ce jeune, devait être à disposition pendant quinze jours-trois semaines pour les personnes qui en auraient eu besoin. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce jeune homme n'a pas été sollicité une seule fois.